



ENFANTS EN SITUATION DE RUE

EN RÉPUBLIQUE DU CONGO

ÉTUDE SOCIO-ANTHROPOLOGIQUE

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier tous les acteurs institutionnels et associatifs, ainsi que les personnes qui se sont impliqués dans ce travail et l'ont rendu possible. Leur abnégation et leur disponibilité, dans une période qui était très chargée, nous ont permis de tenir notre feuille de route et d'aboutir à un résultat conforme à nos attentes initiales. Nous voulons souligner l'aide précieuse qui nous a été apportée par le Réseau des Intervenants sur le Phénomène des Enfants en Rupture (REIPER) ; il nous a accompagné tout au long de l'étude pour faciliter les contacts avec les centres d'accueil, et avec les enfants en situation de rue. Nos remerciements vont particulièrement aux centres suivants :

- CIREV, à Brazzaville ;
- AEED, à Brazzaville ;
- ASI Brazzaville ;
- Centre Joseph Gaston Céleste, à Brazzaville ;
- AMACO, à Kingoué, dans le département de la Bouenza ;
- CAM de Mvoumvou, à Pointe Noire ;
- Foyer Père Anton, à Pointe Noire ;
- ASI, Pointe Noire ;
- Samu Social, à Pointe Noire.

Apprentis d'Auteuil

Œuvre d'Eglise
Fondation reconnue d'utilité publique
40, rue Jean de La Fontaine
75781 Paris Cedex 16 - FRANCE
contact-international@apprentis-auteuil.org
www.apprentis-auteuil.org

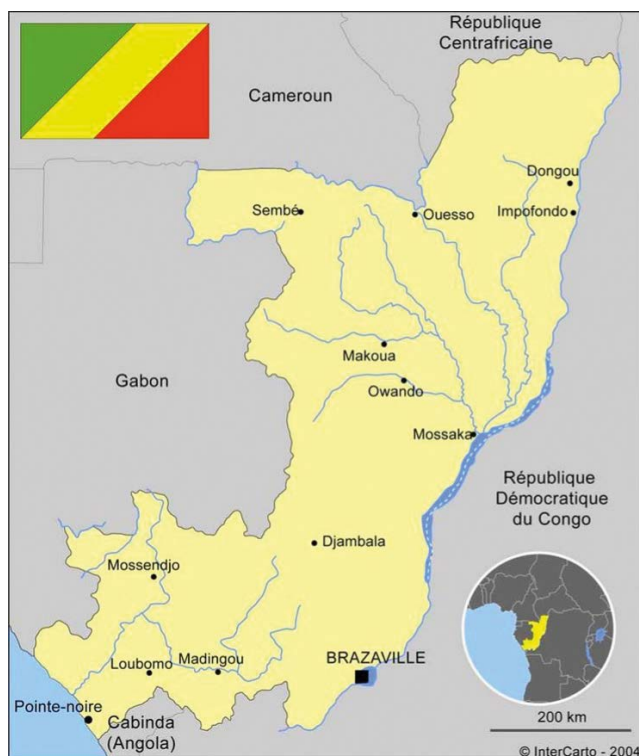
REIPER

Case 336 bis, Quartier Batignolles,
Brazzaville - Congo
contact@reiper.org
www.reiper.org
Tél : 2231 (numéro d'appel d'urgence)

Sommaire

INTRODUCTION	4
SECTION 1 : DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE	6
1. Une approche qualitative, enrichie par des données quantitatives	7
2. Brazzaville, Pointe Noire, et Kingoué : principaux terrains d'investigation	7
3. Cibles, et activités de collecte de données qualitatives	7
4. L'Enquête quantitative en ligne	7
5. L'Équipe de recherche	8
6. Démarche éthique et protection des enfants impliqués dans l'étude	8
7. Défis confrontés	8
SECTION 2 : ANALYSE SOCIO-ANTHROPOLOGIQUE DU PHÉNOMÈNE DES ENFANTS EN SITUATION DE RUE EN RÉPUBLIQUE DU CONGO	9
1. Ampleur du phénomène et dynamiques évolutives	10
2. Profils socio-anthropologiques des enfants en situation de rue	10
3. Les causes sociétales du phénomène des enfants en situation de rue	16
4. Problématiques et enjeux majeurs de la vie en rue des enfants	17
5. Le cas spécifique des filles en situation de rue	23
6. Perceptions de la communauté sur des enfants en situation de rue	25
7. Indifférence des pouvoirs publics	25
8. Projections professionnelles des enfants en situation de rue	26
9. Les centres d'accueil et la prise en charge des enfants	27
10. Les enfants en situation de rue et leurs familles	30
11. Les facteurs de sortie de rue pour les enfants	32
12. Messages des enfants en situation de rue	34
SECTION 3 : ANALYSE DU CONTEXTE LÉGISLATIF ET INSTITUTIONNEL NATIONAL	38
1. Principaux textes législatifs relatifs aux enfants en situation de rue	39
2. Cadre juridique peu impactant et faiblesse des ressources dédiées	40
3. Terminologies spécifiques dans les textes de lois	41
4. Manque d'initiatives gouvernementales	41
5. Une architecture institutionnelle de protection des enfants assez dense	42
6. Analyse SWOT du système de protection des enfants	43
RECOMMANDATIONS	45
CONCLUSION	49
BIBLIOGRAPHIE	51
ANNEXES	53

INTRODUCTION



En République du Congo, le phénomène des enfants en situation de rue existe depuis les années 80 et a connu une recrudescence à la suite des conflits armés des années 90¹. Depuis, Il s'est aggravé, en raison de l'affaiblissement de la capacité de prise en charge des familles, de leur paupérisation, et de l'accroissement du nombre de familles monoparentales, recomposées, ou des unions hors mariage². De plus, avec l'essor des églises dites du Réveil dans les années 90, le phénomène des enfants dits sorciers a pris de l'ampleur, et est venu renforcer les effectifs des enfants en situation de rue dans le pays.

En 30 ans, le phénomène a connu un accroissement important. Le contexte socioéconomique global du pays n'est pas sans impact sur son expansion.

Données générales sur la République du Congo

Population¹	6 142 180 (H : 49,7% - F : 50,3%) 47,2 % a moins de 18 ans. 58,2 % concentrée à Brazzaville et Pointe Noire
PIB 2023	5 321 055 818 \$US courant
PIB par habitant (en parité de pouvoir d'achat PPA)	2 649,0 \$US
Indice de Développement Humain 2023	0,575, 149 ^e sur 193 pays,
Taux d'extrême pauvreté (moins de 2,15 \$US/ jour)	52,5% (2022)
Espérance de vie à la naissance (2022)	63,5 ans
Situation sécuritaire	Calme et stable

Source : Données Banque Mondiale 2022 & 2023

Selon l'observation générale n°21 sur les enfants en situation de rue, développée en 2017 par le Comité des droits de l'enfant, **le terme « enfants en situation de rue » englobe :**

- Les enfants qui dépendent de la rue pour vivre ou pour travailler, seuls, avec des pairs ou avec leur famille ;
- Une plus large population d'enfants qui ont tissé des liens étroits avec les lieux publics et pour qui la rue est un élément essentiel de leur identité et de leur vie quotidienne.

Cette population plus large comprend les enfants à qui il arrive de vivre ou de travailler dans la rue, ainsi que les enfants qui ne vivent pas ni ne travaillent dans la rue, mais qui accompagnent régulièrement leurs pairs, leurs frères et sœurs ou leur famille dans la rue.

¹. UNICEF, *Enfants en situation de rue et de mobilité en république du Congo*. 2022. ². UNICEF, *Analyse de la cartographie des acteurs travaillant dans le domaine de la prise en charge des enfants de la rue*. Rapport final, 2009. ³. INS Congo, *5^e Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-5)*. Rapport, Décembre 2023

Dans le cas des enfants en situation de rue, on entend par « être présents dans les lieux publics » le fait de passer beaucoup de temps dans la rue ou dans les marchés de plein air, les parcs publics, les espaces communautaires publics, les squares et les gares routières et ferroviaires. Cette expression n'englobe pas les établissements publics tels que les écoles, les hôpitaux ou d'autres institutions comparables.

Parmi les termes employés par le passé pour désigner les enfants en situation de rue figurent « *enfants dans la rue* », « *enfants de la rue* », « *enfants fugueurs* », « *enfants abandonnés* », « *enfants qui vivent ou travaillent dans la rue* », « *enfants sans abri* » et « *enfants qui ont des liens avec la rue* »⁴.

En s'alignant sur cette définition des Nations Unies, **Apprentis d'Auteuil et le Réseau des Intervenants sur le Phénomène des Enfants en Rupture (REIPER) considère que l'expression « enfants en situation de rue » recouvre plusieurs réalités vécues par les enfants :**

- Dormir dans la rue et ne plus avoir de contact avec sa famille ;
- Vivre dans la rue avec sa famille ;
- Alternier entre la rue et les centres d'accueil ;
- Travailler dans la rue ou y passer la majeure partie de son temps et retourner chez soi le soir.

Les enfants en situation de rue ne constituent pas un groupe homogène. Ils sont très divers en termes d'âge, de sexe, d'origine ethnique, d'identité autochtone, de nationalité, de handicap, d'orientation sexuelle et d'identité ou d'expression de genre notamment. Du fait de leur diversité, ils n'ont pas le même vécu, ne courent pas les mêmes risques et n'ont pas les mêmes besoins. La nature des activités menées et le temps effectivement passé dans la rue diffèrent grandement d'un enfant à l'autre, tout comme la nature et la portée des relations entretenues avec les pairs, les membres de la famille, les membres de la communauté, les acteurs de la société civile et les autorités publiques.

Afin de mieux appréhender la complexité du phénomène des enfants en situation de rue et contribuer à limiter son expansion, **la Fondation Apprentis d'Auteuil a entrepris, avec le Réseau des Intervenants sur le Phénomène des Enfants en Rupture (REIPER), de conduire une étude socio-anthropologique sur le sujet, dans le cadre du programme ARCADE (Accompagnement et Renforcement des Capacités et Actions Dédiées aux Enfants en situation de rue).**

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

- 1. Dresser un profil socio-anthropologique** des enfants en situation de rue et de leurs familles en République du Congo ;
- 2. Faire entendre la voix des enfants en situation de rue** sur ce qu'ils ou elles pensent qu'il faudrait changer pour permettre la réalisation de leurs droits, et quels messages ils ou elles souhaiteraient faire passer à leurs familles, aux communautés, aux forces de l'ordre et aux autorités ;
- 3. Répertoire les données chiffrées existantes** au niveau local ou national sur les enfants en situation de rue (données étatiques, d'instances internationales ou de réseaux associatifs) ;
- 4. Dresser un état des lieux** du contexte législatif national et régional et des instances publiques œuvrant à la protection de ces enfants.

STRUCTURE DU RAPPORT

Le présent rapport est composé de trois sections :

- **La première section** rend compte de la démarche méthodologique mise en œuvre ainsi que des défis rencontrés sur le terrain ;
- **La deuxième section** dresse le profil socio-anthropologique des enfants en situation de rue et de leurs familles, et met en lumière les principaux messages que les enfants en situation de rue ont souhaité faire passer aux autorités et membres de la communauté ;
- **La troisième section** présente un état des lieux du contexte législatif national et régional.

⁴ Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 21 (2017) sur les enfants en situation de rue*. 2017. <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/g17/170/35/pdf/g1717035.pdf>

SECTION 1

DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE



1. UNE APPROCHE QUALITATIVE, ENRICHIE PAR DES DONNÉES QUANTITATIVES

Cette étude s'est appuyée en priorité sur des méthodes qualitatives afin d'explorer la complexité du phénomène étudié. À travers des entretiens approfondis (entretiens individuels, discussions de groupe) et des observations de terrain, la recherche a permis de saisir les significations que les différents acteurs attribuent à leurs pratiques, ainsi que les logiques sous-jacentes à leurs interactions avec leur environnement social, culturel et politique.

En complément, une enquête quantitative en ligne a été menée pour apporter des données récentes et mesurables sur la situation des enfants en situation de rue en République du Congo. La combinaison des deux méthodes a offert une compréhension à la fois riche en nuances et étayée par des éléments quantifiables, tout en maintenant une orientation clairement centrée sur l'analyse qualitative.

2. BRAZZAVILLE, POINTE NOIRE, ET KINGOUÉ : PRINCIPAUX TERRAINS D'INVESTIGATION

L'étude a été déployée sur trois sites (Brazzaville, Pointe Noire, et Kingoué, dans le département de la Bouenza). Outre les entretiens qui ont été conduits avec certains responsables des centres d'accueil d'enfants en situation de rue qui s'y sont implantés, des groupes de discussion et des entretiens récits de vie ont été également réalisés avec une partie de leurs pensionnaires. Les centres d'accueil ont aussi facilité les rencontres entre l'équipe de recherche et des leaders religieux et communautaires, avec des enfants en situation de rue évoluant hors centres, et avec des jeunes qui ont été dans le passé en situation de rue.

3. CIBLES, ET ACTIVITÉS DE COLLECTE DE DONNÉES QUALITATIVES

- 16 groupes de discussion ont été réalisés au total, et 56 entretiens individuels.
- Les activités ont impliqué au total **102 enfants en situation de rue des 2 sexes**, dont 74 évoluant en centres (39 filles et 35 garçons) et 28 évoluant hors centres (13 filles et 15 garçons), ainsi que **68 membres de la communauté** (parents des 2 sexes, leaders religieux et communautaires, autorités administratives, éducateurs, responsables de centres d'accueil, de jeunes adultes qui ont été dans le passé en situation de rue).
- À chaque fois, l'équipe de recherche a travaillé avec des éducateurs qui ont aidé pour l'identification et la mobilisation des cibles.

INSTITUTIONS RENCONTRÉES POUR ENTRETIEN ET RECUEIL DE DONNÉES

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et de l'Action Humanitaire• Le Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion des Peuples Autochtones,• Ministère de l'Ordre et de la Sécurité Publique,• Ministère de la Santé et de la Population | <ul style="list-style-type: none">• Sous-préfecture de Mouyondzi (Bouenza)• Circonscription des Affaires sociales (CAS) de Mouyondzi (Bouenza)• UNICEF• REIPER |
|--|---|

4. L'ENQUÊTE QUANTITATIVE EN LIGNE

Période : du 6 août au 9 septembre 2024.

Objectif : hiérarchiser, par ordre d'importance, des éléments identifiés comme significatifs lors des entretiens qualitatifs.

Cibles : les responsables de centres d'accueil d'enfants en situation de rue.

11 centres d'accueil ont répondu à l'enquête.

5. L'ÉQUIPE DE RECHERCHE

L'équipe de recherche était composée de :

- 1 socio-anthropologue, expert en développement communautaire et conduite du changement (chef de mission) ;
- 1 sociologue, spécialisée sur les questions de protection de l'enfance ;
- 1 sociologue, point focal national ;
- 4 enquêteurs nationaux de l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville (dont 2 enquêtrices), maîtrisant les langues Lingala et Kituba.

6. DÉMARCHE ÉTHIQUE ET PROTECTION DES ENFANTS IMPLIQUÉS DANS L'ÉTUDE

Un code de conduite pour la protection des enfants a été édité à cet égard, validé par le commanditaire de la mission, et signé par tous les enquêteurs ayant travaillé sur cette étude.

7. DÉFIS CONFRONTÉS

La principale difficulté a été le manque de données spécifiques aux enfants en situation de rue. De plus, beaucoup de données ne sont pas régulièrement mises à jour ; ce qui a obligé l'équipe à souvent travailler sur des données datant au moins de 2 ans. De plus, les démarches de recueil d'information auprès des institutions publiques congolaises n'ont pas été simples car les délais de réponse des responsables pour avoir accès aux informations ont été parfois très longs.

LISTE DES ACRONYMES

CAS	Circonscription d'Action Sociale
CIREV	Centre d'Insertion et de Réinsertion des Enfants Vulnérables
MASSAH	Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et de l'Action Humanitaire
ONU	Organisation des Nations Unies
PND	Programme National de Développement
REIPER	Réseau des Intervenants sur le Phénomène des Enfants en Rupture
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science, et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

SECTION 2

ANALYSE SOCIO- ANTHROPOLOGIQUE DU PHÉNOMÈNE DES ENFANTS EN SITUATION DE RUE EN RÉPUBLIQUE DU CONGO



1. AMPLEUR DU PHÉNOMÈNE ET DYNAMIQUES ÉVOLUTIVES

Plus de
5200
enfants en situation
de rue en République
du Congo dont 5%
sont pris en charge

Les enfants en situation de rue sont estimés à **environ 5 200 individus** en République du Congo, selon les données du *Plan d'Action de la Politique Nationale d'Action Sociale 2023-2026* (2.700 enfants à Brazzaville et 2.000 à 2.500 à Pointe-Noire).

Les professionnels de terrain contestent les statistiques gouvernementales, estimant qu'elles sous-évaluent l'ampleur réelle du phénomène puisqu'elles ne prennent pas en compte les enfants en situation de rue dans les localités secondaires telles que Dolisie, Nkayi, la Bouenza, la Lékoumou et la Likouala.

Malgré les divergences sur les chiffres, **un consensus existe parmi les acteurs sur la progression constante du phénomène**. En effet, en 20 ans, les effectifs sont passés de 1 900, selon le recensement réalisé en 2003 par International Rescue Committee et ses partenaires, à 5 200 aujourd'hui, si l'on s'en tient aux statistiques gouvernementales.

Environ 5% seulement de ces enfants sont pris en charge d'après le Réseau des Intervenants sur le Phénomène des Enfants en Rupture (REIPER), en raison de l'insuffisance des places d'hébergement et de l'incapacité des centres à prendre en charge des enfants au-delà d'un certain seuil.

« Il n'y a pas eu de recensement depuis 20 ans, mais le phénomène se développe. Chaque année on s'occupe de 1 000 enfants à peu près pour les 22 structures membres du REIPER »
REIPER

« La situation ne baisse pas. Elle est même en hausse et ça n'interpelle personne. On a un flux constant : entre 150 et 200 arrivées par année, et ce depuis 5 ans »
Responsable de centre, Pointe Noire

Face à l'absence de données exhaustives depuis deux décennies, **seule la réalisation d'un recensement national permettra d'appréhender la dynamique réelle du phénomène et de constituer une base statistique fiable pour l'élaboration de plans d'action pertinents et adaptés**.

2. PROFILS SOCIO-ANTHROPOLOGIQUES DES ENFANTS EN SITUATION DE RUE

L'analyse des profils des enfants en situation de rue en République du Congo révèle une diversité de situations individuelles complexes, résultant de facteurs multiples et souvent interconnectés.

A. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

- ▶ **Enfants victimes de maltraitance : 82% des enfants interrogés¹** dans le cadre de cette étude ont déclaré avoir subi de la maltraitance dans leurs familles. Cette problématique s'inscrit dans un contexte sociétal où la violence éducative demeure ancrée dans les pratiques parentales congolaises. Selon l'Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples 2014-2015, 77% des enfants de 0-2 ans, et 85% des enfants de 3-4 ans ont subi des méthodes de discipline violente dans le pays.
- ▶ **Enfants victimes de trafic et de traite : 13% des enfants interrogés** sont concernés par cette problématique. Cette population inclut notamment des enfants originaires d'Afrique de l'Ouest, victimes d'exploitation sexuelle, de travail forcé, de servitude domestique, ou d'exploitation dans des réseaux organisés de mendicité.
- ▶ **Enfants accusés de sorcellerie** : ce phénomène, bien que difficile à quantifier en l'absence de statistiques officielles, connaît une progression préoccupante selon les acteurs de terrain. Son développement est corrélié à l'expansion des églises dites du Réveil, tout en demeurant moins prégnant qu'en République Démocratique du Congo voisine.

1. Les données chiffrées proviennent des entretiens et des discussions de groupe organisés avec les enfants rencontrés en République du Congo.

- ▶ **Enfants orphelins** : 38% des enfants rencontrés déclarent avoir perdu 1 parent, et 21% les 2. L'affaiblissement des mécanismes traditionnels de solidarité familiale dans les centres urbains de Brazzaville et Pointe-Noire compromet la prise en charge des orphelins par la famille élargie, exposant ces enfants à des situations de vulnérabilité parfois extrême.
- ▶ **Enfants dits rebelles à l'autorité** : face à des tensions familiales récurrentes et à des dynamiques relationnelles complexes, certains enfants développent des comportements asociaux (violence, vol, usage de substances, ...). L'inadéquation des réponses familiales peut conduire à un départ volontaire de l'enfant ou à son exclusion du foyer.
- ▶ **Enfants en quête d'autonomie** : ils représentent 17% de l'échantillon étudié. Cette catégorie concerne des enfants qui rejoignent la rue sans contexte familial particulièrement problématique, témoignant de motivations complexes qui dépassent les seuls facteurs de détresse familiale.
- ▶ **Enfants porteurs de handicaps physiques ou psychiques** : ces enfants représentent souvent un défi majeur pour leurs familles pour leur prise en charge adaptée. Ils sont fréquemment exposés à la maltraitance, à la négligence et au rejet familial.

B. CATÉGORISATION DES ENFANTS SELON LE RAPPORT À LA RUE ET À LA FAMILLE

- ▶ **Enfants en situation de rue permanente** : cette catégorie comprend les enfants qui entretiennent une relation directe et intégrale avec la rue, caractérisée par une présence continue sans interruptions temporaires. Bien que ces enfants puissent maintenir des liens avec leur famille d'origine, ils ne disposent pas de la possibilité d'y retourner pour diverses raisons structurelles ou conjoncturelles.
- ▶ **Enfants en situation de rue alternée** : cette catégorie regroupe les enfants qui alternent entre la rue et d'autres espaces institutionnels (famille ou centres d'accueil). Pour ces enfants, la relation avec la rue est médiatisée par d'autres institutions pourvoyeuses de sens, ce qui modifie substantiellement leur rapport à l'espace urbain.
- ▶ **Enfants développant des stratégies d'adaptation active à la rue** : cette catégorie comprend les enfants qui développent des stratégies de maîtrise de l'écosystème urbain dans lequel ils évoluent, cherchant à en tirer des ressources à leur avantage. Cette approche témoigne d'une forme d'adaptation et de résilience face aux contraintes environnementales.
- ▶ **Enfants subissant la rue** : cette catégorie, majoritaire avec 62% de l'échantillon, regroupe les enfants qui expriment le souhait de ne plus être en rue ; elle comprend :
 - les enfants qui ne se sont jamais adaptés à la vie en rue ;
 - ceux qui sont affectés par la lassitude ;
 - ceux qui ne trouvent plus dans la rue les ressources initialement espérées.
- ▶ **Enfants maintenant un contact familial** : 67% des enfants de l'échantillon étudié ont des contacts avec leur famille. Les contacts peuvent être réguliers ou sporadiques, selon les cas.
- ▶ **Enfants en rupture familiale totale** : ils représentent 33% de l'échantillon étudié. Ils étaient 35,6% il y a vingt ans².

C. CARACTÉRISTIQUES PSYCHOLOGIQUES DES ENFANTS EN SITUATION DE RUE

L'analyse des données collectées auprès des encadreurs, des responsables de centres d'accueil, et des enfants eux-mêmes, a permis de mettre en évidence un certain nombre de caractéristiques psychologiques des enfants en situation de rue en République du Congo. Ceux-ci se cristallisent dans une dualité marquée entre des traits comportementaux problématiques et des qualités remarquables, développées comme mécanismes d'adaptation.

2. International Rescue Committee / UNICEF, Ibid

Traits comportementaux problématiques

► De la violence dans les modes d'expression et de comportement

Les observations de terrain mettent en évidence une prévalence significative de comportements violents dans les modes d'expression et d'interaction de ces enfants. Cette violence s'exprime principalement par :

- L'usage d'un langage dévalorisant et moqueur entre pairs ;
- Le recours important aux insultes et aux sobriquets péjoratifs ;
- Des attitudes cruelles, reproduisant paradoxalement les traumatismes subis dans leur environnement d'origine, etc.

Cette violence peut parfois être dirigée contre les éducateurs, nécessitant un renforcement urgent des capacités d'intervention du personnel encadrant.

« Vue l'agressivité de ces enfants, je conseille les maisons de transit et un suivi psychologique. Il y a aussi le besoin de guérison des traumatismes subis, surtout chez les filles, car il y a perte d'estime de soi due aux différentes violences sexuelles. »

Éducateur

► Une susceptibilité en lien avec une faible estime de soi

Les enfants en situation de rue présentent souvent une grande susceptibilité, reflet d'une estime de soi fragilisée par les expériences de rejet, de stigmatisation ou de violence. Leur réaction vive à la critique ou à l'indifférence peut traduire une blessure intérieure, liée à un sentiment profond de ne pas être reconnu ou protégés⁷.

► Une altération de la perception temporelle

L'étude révèle une perturbation significative des repères temporels chez les enfants en situation de rue, se manifestant par :

- Une incapacité à quantifier précisément la durée de leur séjour en rue ;
- Une difficulté à situer les événements dans le temps ;
- Un recours aux événements marquants (fêtes, dons caritatifs, ...) comme principaux repères chronologiques.

► Des mécanismes de défense par la dissimulation d'informations personnelles

Les éducateurs rapportent une tendance à la dissimulation d'informations (surtout biographiques) chez certains enfants, notamment lors des premiers échanges. Cette attitude défensive s'explique par une méfiance généralisée envers les adultes, résultant des traumatismes subis dans leur environnement familial d'origine.

► Des manifestations de détresse psychologique

Un nombre significatif d'enfants présente des signes cliniques de stress, de traumatisme et de perturbation mentale nécessitant une prise en charge spécialisée. Ces manifestations résultent directement des événements traumatisants vécus.

Stratégies d'adaptation et qualités développées

► Une survalorisation de la virilité

Les enfants sont dans une quête constante de confirmation de leur virilité, perçue comme un facteur de survie dans la rue. Cette survalorisation de la virilité se manifeste par l'adoption de noms, pseudonymes, et d'attitudes véhiculant des valeurs de courage, de force et d'intrépidité. **Cette dynamique contribue parfois aux amalgames entre enfants en situation de rue et jeunes délinquants appelés kuluna (principalement en République Démocratique du Congo voisine) ou bébés noirs (en République du Congo).**

« Dans la rue, un processus de désaffiliation vis-à-vis des familles est enclenché. Les enfants en situation de rue prennent des slogans des gangs par besoin d'identification : les arabes, les américains, etc., répondant à des problématiques de territorialité. »

Responsable de centre, Pointe Noire

7. Adler A., *L'enfant difficile*. Technique de la psychologie individuelle comparée. Paris, Éditions Payot, 1930

► De fortes capacités de courage et de résilience

L'étude met en évidence des aptitudes remarquables à surmonter des situations d'adversité extrême (violence, pauvreté, stigmatisation, dénuement matériel, ...). Cette résilience résulte de mécanismes d'adaptation sophistiqués développés individuellement ou collectivement.

► Une créativité remarquable, et de l'ingéniosité

Les enfants en situation de rue démontrent une créativité importante et un sens développé de la débrouillardise. Ces stratégies leur permettent de sécuriser les ressources essentielles (nourriture, abri, revenus, ...) dans des conditions de survie extrêmes.

► Une volonté assumée d'indépendance et d'autonomie

L'analyse révèle un développement précoce de l'autonomie et de l'indépendance, résultant de la nécessité de compter principalement sur leurs propres ressources. Cette autonomie constitue une force qui stimule leur capacité d'innovation.

► D'importantes dispositions à la solidarité intragroupale

Les observations confirment l'existence de liens de solidarité remarquables entre pairs, caractérisés par un soutien mutuel et un partage spontané des ressources et de la protection. Cette solidarité constitue un facteur de protection collective significatif.

D. ORIGINES GÉOGRAPHIQUES ET SOCIALES DES ENFANTS EN SITUATION DE RUE

► Origines géographiques

La République du Congo compte plusieurs localités pourvoyeuses d'enfants en situation de rue. L'étude établit le classement suivant des principales origines géographiques des enfants actuellement suivis par les centres d'accueil :

Contrairement à la situation observée dans les années 2000, où les enfants en situation de rue provenaient majoritairement de la République Démocratique du Congo en raison des conflits politiques (49,1% originaires de Kinshasa en 2003 contre 44,8% de la République du Congo⁸), **la situation actuelle révèle une prédominance des origines locales dans les principaux sites d'accueil**. Cette évolution est particulièrement marquée à Pointe Noire, où les enfants originaires de la ville ne représentaient que 15% des cas identifiés par le Samu social dans les années 2010⁹, alors qu'ils constituent désormais la majorité des effectifs :

TOP 5 DES ORIGINES GÉOGRAPHIQUES DES ENFANTS ACTUELLEMENT SUIVIS PAR LES CENTRES D'ACCUEIL

1. **Brazzaville** (Ouest, Nord et Sud-Ouest, ...)
2. **Pays limitrophes** (République Démocratique du Congo, République Centrafricaine, Cabinda en Angola, ...)
3. **Pointe Noire** (Douala et environs)
4. **Bouenza**
5. **Zones rurales** (intérieur du pays) (

Source : Enquête Scorpius conseil, 2024

« Plus de la moitié des enfants en situation de rue à Pointe Noire sont de Pointe noire. »

Responsable de centre, Pointe Noire.

« 80% sont des enfants de Pointe Noire même. Les autres viennent de la République Démocratique du Congo, du Rwanda, de l'Angola, Burundi, Bénin et Togo ; on a des enfants esclaves qui fuient les familles d'accueil. Certains sont originaires de la Bouenza, et avec le chemin de fer ils immigreront à Pointe noire. »

Responsable de centre, Pointe Noire

8. International Rescue Committee / UNICEF, Ibid 9. Samu social International & Samu social Pointe-Noire, *Enfants et jeunes de la rue à Pointe-Noire : Survivre dans la rue à une rupture de vie familiale*. 2010

D'autre part, l'UNICEF estime qu'en 2018, **16 000 personnes ont traversé le fleuve Congo** pour atteindre le département des Plateaux, fuyant des tensions intercommunautaires¹⁰. Environ la moitié de ces réfugiés étaient des enfants, dont une partie a probablement rejoint la population d'enfants en situation de rue dans le pays.

Il est noté également la présence d'**enfants victimes de traite**, et provenant principalement d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Mali, Guinée Conakry, Sénégal, Togo), et de la République Démocratique du Congo¹¹. Ces enfants se trouvent principalement dans les villes de Pointe Noire et Brazzaville.

► **Origines sociales des enfants en situation de rue**

L'analyse des origines sociales des enfants révèle que le phénomène transcende les clivages socio-économiques traditionnels. Contrairement aux idées reçues, cette problématique ne se limite pas aux milieux les plus défavorisés économiquement. **Tous les milieux sociaux sont concernés**, bien qu'à des degrés variables.

Cette diversité d'origines sociales permet de nuancer l'approche explicative du phénomène. Si la pauvreté demeure un facteur déterminant dans son expansion, elle ne constitue pas systématiquement le principal déclencheur du départ des enfants vers la rue. D'autres facteurs tels que la négligence parentale, le manque d'attention familiale, ou encore l'attrait pour des modes de vie marginaux, peuvent conduire des enfants issus de milieux socio-économiques relativement aisés à se retrouver en situation de rue.

► **Origines familiales des enfants en situation de rue**

L'examen des structures familiales d'origine des enfants en situation de rue révèle **une grande diversité des situations**. Les principales configurations observées incluent :

- **Des familles polygames**, représentant une part significative des origines familiales ;
- **Des familles monoparentales**, avec une prédominance de la mère comme autorité parentale principale ;
- **Des familles recomposées** ; résultant de recombinaisons familiales diverses ;
- **Des orphelins** ayant perdu leurs deux parents ;
- **Des familles nucléaires monogames**, configuration la moins fréquemment observée parmi les enfants en situation de rue.

Cette diversité des structures familiales d'origine confirme que le phénomène ne peut être réduit à un modèle familial unique et nécessite une approche différenciée selon les contextes familiaux spécifiques.

E. ÂGES DES ENFANTS EN SITUATION DE RUE

Toutes les tranches d'âges sont représentées en rue. L'absence de recensement national constitue actuellement un obstacle majeur à l'évaluation précise de la répartition par catégories d'âge au sein de cette population.

D'autre part, les recherches menées par Azia Dimbu Florentin¹², professeur de psychologie à l'université pédagogique nationale de Kinshasa, mettent en évidence les limites inhérentes à la collecte d'informations sur l'âge auprès de cette population. L'auteur souligne que les déclarations d'âge peuvent présenter des écarts significatifs avec la réalité, selon trois modalités principales :

- **Dissimulation volontaire** : les enfants adoptent parfois une posture défensive face aux adultes inconnus, les amenant à dissimuler délibérément leur âge réel par méfiance.
- **Méconnaissance de l'âge exact** : certains enfants ignorent leur âge précis ; situation qui peut résulter de ruptures familiales ou de défaillances dans l'enregistrement des naissances.
- **Manipulation stratégique** : d'autres enfants procèdent à une majoration volontaire de leur âge, dans une démarche d'intégration anticipée au monde des post-adolescents ou des adultes.

¹⁰. UNICEF, *Enfants en situation de rue et de mobilité, y compris les enfants victimes de traite en République du Congo*. Rapport d'analyse. 2022. ¹¹. UNICEF, Ibid. ¹². AZIA DIMBU, Florentin, *Enfants de la rue, enfants d'avenir. Une étude psychologique du phénomène à Kinshasa par une approche projective*. Thèse de doctorat inédite, Université Marien-Ngouabi, 2009

F. NIVEAUX SCOLAIRES DES ENFANTS EN SITUATION DE RUE

La situation scolaire des enfants en situation de rue en République du Congo révèle une hétérogénéité importante des niveaux d'instruction. Le spectre éducatif est large, s'étendant de l'absence totale de scolarisation jusqu'aux niveaux secondaires avancés. La distribution des effectifs selon les niveaux scolaires est inégale, avec **une proportion importante d'enfants sans instruction**, aussi bien chez les garçons que chez les filles.

D'autre part, les acteurs de terrain font remarquer que l'institution scolaire congolaise, en dépit de sa mission d'encadrement et de socialisation, n'assure pas une protection efficace contre le basculement vers la rue de certains enfants qui lui sont confiés.

Les défis à la rescolarisation des enfants en situation de rue

La rescolarisation des enfants en situation de rue est un défi complexe, qui rencontre divers obstacles :

- ▶ **Absence de soutien familial** : il est difficile pour les enfants qui ne disposent pas de soutien familial de pouvoir assumer les charges liées à une rescolarisation (uniformes, fournitures scolaires, etc.).
- ▶ **Primauté des nécessités de survie** : les enfants en situation de rue peuvent être contrariés dans leur projet de reprise d'études par la nécessaire recherche de nourriture, d'abri, et de commodités basiques, qui les occupe quotidiennement.
- ▶ **Manque de documents d'identité** : un grand nombre d'enfants en situation de rue ne disposent pas d'actes d'état civil, et les centres qui les accompagnent dans l'obtention de ces documents ne sont pas spécialement aidés par les pouvoirs publics, qui leur réclament le paiement de tous les frais dus.
- ▶ **Age non adapté au niveau scolaire** : après des années passées en rue, certains enfants voient leur âge dépasser celui des classes correspondant à leur niveau ; ce qui les décourage parfois à reprendre des études.
- ▶ **Auto-exclusion** : certains enfants intériorisent les stigmatisations dont ils font l'objet et refusent de retourner à l'école par honte ou méfiance.
- ▶ **Maladies handicapantes pour une vie scolaire classique** : les enfants en situation souffrent parfois de maladies qui les découragent pour retourner à l'école (maladies cutanées, traumatismes, toxicomanie, etc.).
 - ▶ **Manque de structures spécialisées** : il n'y a pas en République du Congo de structures scolaires avec un fonctionnement et des programmes adaptés aux caractéristiques des enfants en situation. Certains centres d'accueil offrent des services éducatifs, mais leurs moyens sont limités.
 - ▶ **Manque d'hébergement** : il semble difficile pour des enfants en situation de rue de se concentrer sur des études, tout en continuant à vivre en rue. La question d'un hébergement stable apparaît comme un préalable indispensable.

Bien qu'ayant déjà de très nombreux défis à relever, l'institution scolaire en République du Congo peut jouer un grand rôle dans la protection des enfants qu'elle reçoit, en combinant éducation, protection sociale, et inclusion communautaire. **L'école doit être repensée comme un écosystème de protection, et d'autonomisation** ; si elle y réussit, elle peut devenir un rempart contre l'exclusion et la rue.



3. LES CAUSES SOCIÉTALES DU PHÉNOMÈNE DES ENFANTS EN SITUATION DE RUE

Une interconnexion de causes à la base du phénomène

L'analyse révèle que le phénomène des enfants en situation de rue résulte d'une **structure de vulnérabilités interconnectées** opérant à quatre niveaux :

- **Niveau individuel** : l'enfant lui-même ;
- **Niveau familial** : la cellule familiale immédiate ;
- **Niveau communautaire** : l'environnement social proche et la communauté au sens large ;
- **Niveau institutionnel** : les structures étatiques.

Chaque niveau recèle des facteurs de vulnérabilité qui se combinent à ceux des autres niveaux pour générer une **structure causale** qui va prédisposer l'enfant au basculement vers la rue. Les facteurs de vulnérabilité se cristallisent autour de cinq grandes catégories.

Catégories	EXEMPLES DE FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ
PAUVRETÉ	Pauvreté matérielle (52,5% de la population vit avec moins de 2,15 \$US/jour)
VIOLENCE	Violence physique, psychologique, sexuelle, trafics, stigmatisation sociale, harcèlement, accusation de sorcellerie, conflits armés, etc.
INDIFFÉRENCE	Défaillance des mécanismes communautaires de protection, etc.
NÉGLIGENCE	Affaiblissement des liens familiaux et de l'attention parentale, etc.
FATALITÉ	Décès, divorces, calamités naturelles, etc.

L'étude révèle qu'en République du Congo, les principaux facteurs déclencheurs du départ en rue des enfants sont, de manière non-exhaustive :

PRINCIPAUX FACTEURS DÉCLENCHEURS DU DÉPART EN RUE	
GARÇONS	FILLES
Maltraitance familiale	Stigmatisation (accusation de sorcellerie)
Divorce des parents	Maltraitance familiale
Pauvreté	Divorce des parents
Stigmatisation (accusation de sorcellerie)	Désir de liberté
Rejet parental	Décès parental
Décès des parents	Pauvreté
Désir de liberté	Rejet parental

Source: Enquête Scorpius conseil, 2024

L'étude met en évidence l'**hétérogénéité des situations individuelles** tout en révélant des **invariants structurels** communs. L'analyse approfondie des témoignages démontre que :

- **La maltraitance familiale** constitue un facteur récurrent du départ en rue, qu'elle se manifeste sous forme de violence physique ou psychologique (stigmatisation, rejet parental, etc.) ;
- **Les dysfonctionnements familiaux** représentent le dénominateur commun de la majorité des situations, surtout lorsque la fatalité survient (divorce, décès de parents, etc.) ;
- **Le déficit de protection et d'attention** au sein des structures familiales élargies amplifie l'impact des facteurs déclencheurs initiaux ;

• **La pauvreté** est un facteur important de départ en rue, même lorsqu'elle n'apparaît pas comme circonstance déclencheuse directe.

Cette analyse met en évidence la nécessité d'adopter **une approche holistique dans la compréhension du phénomène** des enfants en situation de rue, dépassant les explications monocausales pour embrasser la complexité des interactions entre facteurs structurels et circonstances déclencheuses.

4. PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX MAJEURS DE LA VIE EN RUE DES ENFANTS

A. LES MODALITÉS DU DÉPART EN RUE

Cette étude identifie **quatre modalités principales** structurant les parcours vers la rue, déterminées par deux variables clés : la temporalité du départ, et l'aspect décisionnel.

► Modalités selon la temporalité du départ

Deux modalités de départ en rue sont identifiées, en rapport avec la temporalité : des départs brusques et des départs progressifs.

Les **départs brusques** sont généralement en lien avec des événements relevant de la fatalité (décès des parents, situations de guerre et d'insécurité, catastrophes naturelles ou familiales soudaines, etc.). Ils se caractérisent par l'absence de préparation, et une rupture immédiate avec l'environnement familial.

Quant aux **départs progressivement construits** (modalité majoritaire dans l'échantillon étudié), ils commencent par une prise de contact initiale de l'enfant avec la rue ; ce dernier se familiarise avec les codes et ressources de la rue, évalue les opportunités de survie disponibles, alterne entre le domicile familial et la rue, avant de basculer pour un séjour prolongé en rue.

► Modalités selon l'aspect décisionnel

Deux modalités de départ en rue sont identifiées, en rapport avec l'aspect décisionnel : des départs volontaires et des départs contraints.

Les **départs volontaires** sont souvent induits par la dégradation des conditions de vie familiales (promiscuité familiale, insécurité alimentaire chronique, négligence parentale, détérioration des conditions d'habitat, etc.) et l'activation de mécanismes d'adaptation chez l'enfant (recherche de ressources alternatives à l'extérieur du foyer, développement de stratégies de survie, intégration progressive dans des réseaux informels, etc.).

Les **départs contraints** sont liés à des situations qui s'imposent à l'enfant (fatalité, expulsion du domicile familial à cause d'accusations de comportements déviants, fuite anticipée de sanctions disciplinaires, etc.).



B. L'ARRIVÉE EN RUE

La nécessaire intégration à un groupe

Les données collectées auprès des acteurs interrogés convergent vers un constat unanime : **aucun enfant ne peut survivre longtemps en rue en restant isolé**, en raison de problématiques sécuritaires sérieuses (l'enfant isolé demeure exposé aux risques inhérents à la rue) et de problématiques d'accès aux ressources (les mécanismes d'accès aux ressources disponibles en rue nécessitent une appartenance groupale).

« On ne peut pas survivre seul dans la rue. L'enfant va forcément intégrer un groupe. »

Responsable de centre, Brazzaville

« Il est obligé de s'insérer à un groupe pour être protégé. Il n'est pas possible de voir un enfant isolé, sans groupe »

Responsable de centre, Pointe Noire

Le groupe auquel l'enfant adhère assume plusieurs fonctions : protection, transmission des normes de socialisation, enseignement des codes linguistiques, formation aux stratégies de survie économique et psychologique, et exploitation ponctuelle.

Ritualisation de l'intégration au groupe

L'intégration des enfants dans les groupes s'effectue selon un processus structuré et non automatique. **L'acceptation est conditionnée par une phase de ritualisation** au cours de laquelle l'enfant doit démontrer sa **volonté d'appartenance au groupe**, ainsi que **des qualités valorisées par les membres** (courage, endurance, humilité, etc.). Les rituels d'intégration varient selon les groupes.

La reconstruction identitaire de l'enfant

Suite à son acceptation dans le groupe, l'enfant entame un processus de reconstruction identitaire fondé sur de nouvelles ressources psychologiques, distinctes de celles développées dans le cadre familial initial. En effet, **l'enfant précédemment considéré comme « indésirable » dans son environnement familial accède à un nouveau statut de membre valorisé** au sein du groupe. Cette transformation s'articule autour de :

- la reconnaissance de qualités spécifiques (courage, force, résilience, etc.) ;
- la valorisation explicite de ces attributs par les pairs,
- l'attribution d'une valeur sociale positive.

Cette reconnaissance représente un facteur de gratification fondamental pour l'enfant et contribue à l'amélioration de l'estime de soi, initialement dégradée. C'est la raison pour laquelle l'enfant manifeste une tolérance souvent accrue aux mauvais traitements infligés par le groupe de rue, comparativement à ceux subis dans l'espace domestique car, dans l'espace de la rue les mauvais traitements coexistent avec une acceptation de l'enfant comme être de valeur, tandis que dans l'espace domestique, les mauvais traitements s'accompagnent d'un rejet de l'enfant et d'une négation de sa valeur humaine fondamentale. C'est une explication de la préférence manifestée par certains enfants pour l'environnement de la rue malgré les difficultés rencontrées.

La vie de groupe dans la rue

► Initiation à la toxicomanie

Dans certains groupes, les nouveaux arrivants sont initiés par les plus grands à la consommation de drogues. Les substances psychoactives sont souvent utilisées pour, non seulement désinhiber les plus timides, mais aussi donner du courage aux uns et autres pour mieux accomplir certaines activités difficiles de survie (vol, prostitution, etc.).

► Exploitation et protection

Le racket et la brimade sont aussi fréquents au sein des groupes, de la part des plus âgés sur les plus jeunes ; malgré tout, la solidarité semble forte entre eux. Les plus petits et les plus faibles ne deviennent pas nécessairement des victimes expiatoires ; le groupe les protège, vis-à-vis de l'extérieur notamment, bien qu'ils soient souvent objets de moqueries, de quolibets, et de plaisanteries plus ou moins cruelles.

► **Alliances et solidarité fonctionnelles**

Certains groupes développent entre eux des relations affinitaires et constituent ainsi des réseaux. Dans le sens inverse, certains grands groupes comportent des sous-groupes et des dyades organisés autour de spécialisations : certains seront dans la mendicité, d'autres dans le lavage de voiture, d'autres encore dans le vol, etc. La place occupée dans le groupe dépend de la réputation de chacun et des compétences et habiletés reconnues par les pairs. La hiérarchie est fondée sur la réputation et l'importance du rôle assumé au sein du groupe.

C. LIEUX D'ITINÉRANCE DANS LA VILLE

Les enfants en situation de rue choisissent les endroits où ils s'installent en fonction des opportunités offertes : là où la mendicité rapporte le plus, là où il y a du travail pour eux, de la nourriture, des jeux, de la sécurité pour dormir, etc. **Leur parcours d'itinérance est déterminé non seulement par la recherche d'opportunités, mais aussi par les conflits qu'ils ont avec d'autres groupes**, avec des secteurs interdits dans la ville.

Les sites sont choisis sur le critère de la fonctionnalité : certains sont des sites principalement économiques dans lesquels les enfants trouvent leurs moyens de subsistance ; d'autres sont des sites dortoirs, où les enfants ne font que dormir ; d'autres encore sont des sites mixtes, c'est à dire économiques et dortoirs.

L'espace pour dormir se trouve un peu partout : les tables des vendeurs dans les marchés, les gares routières et ferroviaires, les vérandas des dépôts de marchandises, les maisons inachevées. Certains, avec l'autorisation de vigiles à qui ils donnent un peu de sous, dorment sous les auvents de certaines boutiques. Ils dorment généralement par terre, après avoir étalé des cartons sur le sol. Chacun fait de son mieux avec son habit pour se protéger des moustiques et/ou de la fraîcheur. Ils dorment souvent à plusieurs, accolés les uns contre les autres, pour se protéger du froid et des agressions extérieures.

D. ACTIVITÉS DE SURVIE DES ENFANTS DANS LA RUE

Dans la rue, les enfants survivent comme ils peuvent, en fonction des opportunités qui s'offrent à eux. Les témoignages recueillis illustrent une approche pragmatique de la survie, qui se traduit par une polyvalence des activités et une adaptation constante aux opportunités disponibles.

LES ACTIVITÉS DE SURVIE DANS LA RUE	
GARÇONS	FILLES
Petits travaux (ménages, manutention, coursiers, etc.)	Mendicité
Mendicité	Prostitution ¹³
Vol / Escroquerie	Vente ambulatoire
Lavage de voitures	Petits travaux
Jeux de hasard	Vol / escroquerie
Vente ambulatoire	Jeux de hasard
Collecte de déchets recyclables pour la revente	Collecte de déchets recyclables pour la revente

Source : Enquête Scorpius conseil, 2024

« Avant de vivre ici [en centre], je passais beaucoup de temps dans les boîtes de nuit. Je fournissais mes amies en hommes, et en retour je gagnais de l'argent ; j'étais leur commissionnaire. Je prenais du chanvre et des tramadols¹⁴, sans oublier la boisson. (...) J'étais aussi dans la prostitution. Par jour je pouvais coucher avec au moins quatre hommes. (...) Un jour, je suis allée à l'église ; après les prédications du pasteur, j'ai décidé de laisser cette vie et de venir ici dans ce centre, où je me sens maintenant heureuse »

Fille, 17 ans, en centre

¹³. Le terme prostitution employé dans cette étude fait référence à une forme de prostitution pratiquée par une personne en raison de son besoin extrême pour une ressource ou un service. ¹⁴. Médicaments utilisés par certains comme drogue.

« Je lave les voitures en ville, je puise aussi de l'eau pour les gens. (...) »

On cotise pour manger et pour se soigner »

Garçon hors centre, 17 ans

L'analyse révèle une forme de spécialisation dans les activités, en fonction de l'âge. La mendicité par exemple est généralement l'activité principale des plus jeunes (jusqu'à 12 ans environ), ou des jeunes mamans. Ils mendient de l'argent ou de la nourriture en apitoyant les passants ; ceux de la catégorie 13-17 ans ont un profil qui est moins approprié pour la mendicité, alors ils se proposent comme aides pour des travaux de maintenance, le lavage de voiture, le nettoyage des étals dans les marchés, et divers autres services. Les 17-20 ans, bien que faisant parfois les mêmes activités que les enfants de la catégorie inférieure, s'impliquent également dans des activités en lien avec la vie nocturne, ou dans des activités de trafics, plus rémunératrices (vente de stupéfiants, vol à la tire, mise en relation de prostituées avec des clients, etc.).

La prostitution fait partie des perspectives les plus accessibles aux filles, bien qu'elle existe aussi chez les garçons, quoique de façon plutôt marginale ; elle leur permet d'avoir un toit plus rapidement, en se mettant ensemble avec d'autres filles, ou en étant logées par le proxénète.

Les stratégies de survie découlent souvent des préférences du groupe auquel l'enfant s'est affilié. Le mimétisme et l'effet de groupe sont très prégnants dans les modes de vie adoptés en rue. Le choix personnel, si tant est qu'il existe, s'effectue à l'intérieur d'un cadre normatif défini par le groupe d'appartenance, et approuvé par son leader.

E. PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES PAR LES ENFANTS EN RUE

La vie en rue est toute une aventure pour les enfants, qui évoluent ainsi entre les espoirs suscités par la liberté nouvellement acquise et des souffrances majeures.

Principaux facteurs qui rendent la vie en rue difficile

La majorité des enfants en situation de rue interrogés parlent des conditions difficiles auxquelles ils ont fait face dans la rue. Parmi les principaux facteurs déplorés, il y a :

- Le manque de nourriture,
- Le manque de sécurité,
- La difficulté à trouver où dormir, à l'abri des intempéries,
- Devoir mendier pour manger,
- Le fait de tomber malade sans recevoir les soins nécessaires,
- La difficulté à garder ses effets personnels,
- Les tortures physiques subies de la part des aînés, les agressions sexuelles,
- La toxicomanie,
- Le harcèlement des forces de l'ordre (rafles, rackets, agressions sexuelles, insultes, etc.),
- La toxicomanie, etc.



Principales maladies qui guettent les enfants en situation de rue

La situation sanitaire des enfants en situation de rue en République du Congo révèle des défis majeurs de santé publique. Les données collectées révèlent la hiérarchisation suivante des pathologies chez les garçons et les filles en situation de rue :

LES MALADIES LES PLUS COURANTES CHEZ LES ENFANTS EN SITUATION DE RUE	
Paludisme / Malaria	MST / IST
Maladies cutanées (Dermatoses)	Autisme / maladies mentales
Infections respiratoires	Toxicomanie
Parasitose	Maladies gastriques
Pathologies dentaires	Infection urinaire

Source : Enquête Scorpilus conseil, 2024

La prévalence du **paludisme** chez les enfants en situation de rue est très importante. Cela est lié aux conditions de vie précaires qui les exposent aux intempéries, aux moustiques et aux endroits insalubres.

Les maladies cutanées touchent également de nombreux enfants, en raison de conditions hygiéniques déplorable ; beaucoup dorment par terre, dans des endroits insalubres et n'ont pas souvent accès à de l'eau propre pour se laver.

Les infections sexuellement transmissibles sont relativement importantes ; les professionnels de terrain interrogés rapportent des modes de vie où les pratiques à risque (relations sexuelles non protégées, par exemple) sont nombreuses.

Le VIH /SIDA n'apparaît pas dans les réponses au questionnaire, cependant sa présence parmi cette population est très probable, en raison des comportements à risques qui sont les leurs et qui s'expliquent pour une grande partie par le manque d'accès à l'information sur le fonctionnement corporel et sur la santé sexuelle. Selon les données de Spectrum (un logiciel géré par Onusida), le nombre d'adolescents congolais de 10 à 19 ans vivant avec le VIH et le SIDA est estimé à 4 132 en 2016, dont 2 414 filles (58%) et 1 676 garçons (42%). Pour le cas spécifique des enfants en situation de rue, il n'existe pas de données disponibles, mais il est probable qu'ils soient concernés, et dans des proportions larges, en raison des comportements à risques qui leur sont caractéristiques.

Les abus physiques, moraux, psychologiques, et sexuels

Les abus physiques et sexuels contre les enfants en situation de rue sont courants, de la part notamment des pairs de même groupe ou de groupes concurrents, des forces de l'ordre, et d'individus divers.

Ils ont souvent des relations heurtées avec les forces de l'ordre qui, parfois, les harcèlent et leur infligent des mauvais traitements qui peuvent entraîner des fois la mort. Le REIPER a souvent alerté sur des exécutions sommaires d'enfants par les forces de l'ordre au motif de banditisme :

« Par exemple en 2021, un élève à Pointe-Noire a été tué et deux autres blessés par des officiers de police alors qu'ils pourchassaient des « bandits » ; ce cas ne donna suite à aucune enquête comme la majorité des violences policières »¹⁵

En 2018 déjà, le Congo avait accepté, dans le cadre du mécanisme de l'Examen Périodique Universel (EPU), la recommandation formulée par l'Allemagne, de « mener une enquête approfondie sur la mort de 13 jeunes dans un commissariat de police de Brazzaville en juillet 2018 et poursuivre les responsables ». Depuis, rien n'aurait été entrepris pour mettre en œuvre ladite recommandation, selon le REIPER¹⁶.

15. REIPER, Fondation Apprentis d'Auteuil International, Apprentis d'Auteuil, *Droits de l'enfant en République du Congo*, Rapport conjoint, Janvier 2024.

16. REIPER, Fondation Apprentis d'Auteuil International, Apprentis d'Auteuil, Ibid.

Les abus sont multiformes et proviennent aussi d'autres protagonistes :

« On a beaucoup de difficultés. Parfois, lorsqu'on sort la nuit pour faire la vie, il y a des bandits qui nous frappent. D'autres fois, je couche avec un homme et il refuse de me payer. C'est vraiment difficile »

Jeune fille en situation de rue, hors centre, 16 ans

« Non je ne me sens pas en sécurité. Quand nous partons avec les hommes, nous nous mettons déjà en danger du fait qu'on ne les connaît pas. Si tu te retrouves avec un homme violent, il te fait du mal. »

Jeune fille en situation de rue, hors centre, 17 ans



La toxicomanie chez les enfants en situation de rue

La consommation de drogues est une pratique répandue chez les enfants en situation de rue. Les drogues utilisées concernent des inhalants, la colle, la marijuana, les médicaments détournés de leur usage ordinaire comme le Tramadol, etc. Certains vont jusqu'à développer des addictions sévères, nécessitant une prise en charge spécialisée qui fait actuellement défaut en République du Congo.

La consommation de drogue chez les enfants en situation de rue permettrait, entre autres, de :

- « tromper la faim »,
- atténuer des douleurs physiques ressenties,
- se donner du courage, se sentir fort et invulnérable face aux menaces et lors d'affrontements,
- s'intégrer au groupe et faire comme tout le monde, partager un moment de convivialité,
- se désinhiber pour pouvoir réaliser certaines tâches difficiles, qui impliquent parfois de la gêne ou de la honte (fouiller les poubelles, coucher avec plusieurs hommes en une nuit, aller en cambriolage, tenter d'oublier son sort actuel, etc.).

Les moyens financiers limités dont disposent les enfants en situation de rue les **poussent vers des produits bon marché et d'accès facile, mais aussi vers le vol.** De manière générale, les usagers sont dans une polytoxicomanie, c'est-à-dire qu'ils se limitent rarement à un seul type de drogue ; ils consomment ce qui est disponible. Il sera intéressant, dans le cadre d'études futures, d'analyser le rapport à la toxicomanie des filles et des garçons en situation de rue car, des données manquent sur le sujet.

5. LE CAS SPÉCIFIQUE DES FILLES EN SITUATION DE RUE

A. LES EFFECTIFS DES FILLES EN SITUATION DE RUE

Les effectifs des filles en situation de rue sont difficiles à déterminer du fait de leur moindre présence dans les espaces publics des villes et de leur réticence parfois à participer à des études. Cependant, **elles sont souvent estimées autour de 18 à 20% de l'effectif total des enfants en situation de rue**. L'étude du Samu social Pointe Noire de 2010 les estimait à 15%. Le dispositif mobile du REIPER recense environ 18% de filles pour l'année 2022. Cette proportionnalité est assez conforme à ce qui s'observe ailleurs en Afrique, où les effectifs des filles en situation de rue tournent autour des 20%.

Selon le Samu social de Pointe Noire :

« La prédominance des rencontres de garçons s'explique notamment par le mode de vie en rue qui diffère en fonction du genre. En effet, les garçons dorment en rue, à même le bitume, alors que la majorité des filles se font loger ou s'organisent pour se loger. Ce mode de vie rend donc plus difficile la rencontre avec des filles, compte tenu du dispositif d'intervention en rue du Samu social Pointe-Noire. (...) Par ailleurs, les filles, elles-mêmes, demandent souvent à ne pas être contactées par le Samu social lors des maraudes [elles ne tiennent pas à être identifiées comme fille en situation de rue] »¹⁷

La moindre visibilité publique des filles par rapport aux garçons tient, entre autres, au fait qu'elles travaillent souvent dans des restaurants populaires, dans des familles, ou dans d'autres endroits qui peuvent leur servir aussi de gîtes la nuit tombée. Dans certaines situations, elles rejoignent des réseaux de prostitution qui les logent à l'occasion.

B. FILLE EN SITUATION DE RUE, UN STATUT QUI EXPOSE À DIVERS ABUS

La rue est un endroit où les filles sont exposées à beaucoup de risques, notamment sur le plan de leur intégrité physique et émotionnelle. Le viol ou l'agression sexuelle semblent être des passages obligés, si l'on se fie aux témoignages des éducateurs.

« Chez les filles, il y a la sexualité précoce qui est source de beaucoup de problèmes. Les infections sexuellement transmissibles / maladies sexuellement transmissibles, les grossesses non désirées, la prise de drogues, les violences sexuelles sont les risques qu'elles encourent. Beaucoup de filles qui entrent en rue ont été soit violées en domicile par un parent, soit violées dans la rue. Aucune fille dans la rue ne reste sans se faire violer ou sans faire des rapports sexuels »

(Éducateur).

L'enquête du Samu social en 2010 avait établi que 40% des filles disaient vivre dans l'insécurité au quotidien et 28% craignaient les problèmes de violences sexuelles. Cela dénote **une ambiance délétère en rue, inhospitalière pour les filles**. Celles qui se prostituent fréquentent indifféremment les enfants en situation de rue, les étrangers (beaucoup d'immigrés ouest-africains, notamment), les vigiles, des éléments des forces de l'ordre, etc. Quant aux lieux de passe, il s'agirait souvent de lieux obscurs à l'écart des rues illuminées (ce qui les expose encore plus à des risques d'agression), ou dans les logements qu'elles louent ou assignés à l'activité par leur proxénète.

17. Samu social International & Samu social Pointe-Noire, *Enfants et jeunes de la rue à Pointe-Noire : Survivre dans la rue à une rupture de vie familiale*. 2010.

C. LES FILLES-MÈRES EN RUE

Les filles-mères en rue donnent généralement naissance dans un contexte de **grande précarité**, avec des partenaires eux-mêmes en situation de rue dans certains cas. **Pour beaucoup d'entre elles, la grossesse n'a pas été désirée**. Souvent, celle-ci survient de manière très précoce, parfois avant même que le corps ne soit totalement mature. Ces circonstances problématiques entraînent quelquefois des implications complexes qui peuvent mettre en danger la santé de la mère et/ou de l'enfant : déni de grossesse, fausse couche, avortements illégaux réalisés dans des conditions peu ou pas hygiéniques, dangers potentiels lors de l'accouchement, complications chez le nouveau-né (de nombreux prématurés n'ayant pas accès à des soins adéquats), abandon du nourrisson, décès de l'enfant et/ou de la mère, et occasionnellement des tentatives de meurtre du bébé, etc. Ces situations difficiles provoquent bien souvent **des épisodes dépressifs chez la jeune mère**, en raison des traumatismes psychologiques et corporels subis.

D'autre part, l'existence en rue de la mère et de son enfant se déroule avec des **problématiques de manque de refuges sûrs, de difficultés pour nourrir l'enfant régulièrement, d'accès restreint à l'eau potable, de suivi prénatal et postnatal insuffisant ou inexistant**, etc. La situation peut être encore plus problématique dans le cas de mères qui consomment de la drogue ou de l'alcool, en tant que moyens de survie. Il s'y ajoute que certaines jeunes mères ne disposent pas de pièce d'identité ; ce qui entrave fortement leur accès aux services de base. En l'absence d'accompagnement social, le bébé lui-même peut ne pas disposer d'acte de naissance.



6. PERCEPTIONS DE LA COMMUNAUTÉ SUR DES ENFANTS EN SITUATION DE RUE

La communauté congolaise, de manière générale, ne semble pas protectrice vis-à-vis des enfants en situation de rue. Malgré la présence de « bonnes volontés » qui leur apportent des aides ponctuelles, directement ou via les centres qui les accueillent, l'ambiance générale dénote une certaine indifférence par rapport au phénomène.

« Dans l'imaginaire populaire c'est des enfants rebelles, des voyous. Le phénomène des « bébés noirs » est souvent confondu avec celui des enfants en situation de rue. C'est une exagération. Les enfants en situation de rue sont les premières victimes des bébés noirs »

Responsable de centre

« La communauté n'est plus protectrice. Un monsieur abusait sa fille ; tout le quartier était au courant, mais personne ne l'a dénoncé (...) »

Responsable de centre

L'absence d'indignation collective au niveau des communautés locales normalise en quelque sorte le phénomène des enfants en situation de rue, et démontre l'existence d'une forme de culture de tolérance vis-à-vis du problème.

L'indifférence de la communauté vis-à-vis des enfants en situation de rue peut s'expliquer par le fait que **les communautés sont souvent insuffisamment sensibilisées sur la complexité des facteurs qui peuvent pousser un enfant vers la rue** ; il ne vient pas à l'esprit de certains que la discipline violente (relativement normalisée dans la société congolaise), la négligence, et d'autres types de violence psychologique, entre autres, peuvent pousser un enfant à la « fuite ».

7. INDIFFÉRENCE DES POUVOIRS PUBLICS

De nombreux acteurs de la protection des enfants estiment que l'État et les pouvoirs publics, de manière générale, n'en font pas assez pour contenir le phénomène des enfants en situation de rue.

« Il y a un arrêté datant de 2011¹⁸, qui veut que le gouvernement subventionne les ONG travaillant dans la protection de l'enfance, mais il n'y a aucune application de celui-ci. On a pris connaissance de cet arrêté en février 2024, lors d'une réunion avec le Préfet, qui nous en a parlé. On était tous surpris de ne pas avoir été au courant avant. »

Responsable de centre

« L'État au Congo n'a pas de vision. Il tergiverse. Les plaidoyers se font, mais il n'est toujours pas facile de convaincre l'État de s'investir sur la question. On a créé le parlement des enfants, on espère que ça donnera des résultats, en soutien bien sûr aux plaidoyers que nous faisons. Il existe une plateforme avec MTN [opérateur téléphonique] pour diffuser des messages sur la maltraitance des enfants, avec le point focal du REIPER à Pointe noire »

Responsable de centre

18. Décret n°2011-341 qui stipule en son article 12 qu'une subvention ou tout autre appui est accordé aux structures d'accueil et d'hébergement fonctionnant depuis au moins trois ans.

8. PROJECTIONS PROFESSIONNELLES DES ENFANTS EN SITUATION DE RUE

La plupart des enfants en situation de rue rencontrés considèrent leur passage en rue comme transitoire. Ils ont des rêves qui sont construits autour de désirs de réinsertion socio-professionnelle réussie. Pour y parvenir, **un nombre significatif considère la formation professionnelle comme la voie la plus assurée**. Si certains rêvent de professions prestigieuses (avocats, magistrat, médecin, pilote d'avion, etc.), dans la majorité des cas, les rêves concernent des profils socio-professionnels plus modestes, en termes de valorisation sociale : chauffeurs, mécaniciens, soldats, couturiers, etc. D'autres encore rêvent de devenir footballeur professionnel, hommes d'affaires, acteur de cinéma, homme politique, etc. ; Quelques-uns n'ont pas encore d'idées claires sur ce qu'ils souhaitent devenir.

Chez les filles, la situation n'est pas bien différente. On retrouve quasiment la même distribution entre les rêves qu'on pourrait qualifier de modestes, et ceux qu'on pourrait estimer ambitieux. Certaines se projettent davantage dans leur rôle de future mère de famille. De façon plus générale, les rêves portent sur des professions très diverses : enseignante, médecin, infirmière, couturière, pâtissière, esthéticienne, restauratrice, vendeuse, etc.

Les motivations quant au choix de la profession envisagée tournent d'abord autour de **la volonté de gagner de l'argent rapidement**, et ensuite, **l'envie de gagner en prestige social** (sans doute avec l'idée de susciter l'admiration et le respect de la communauté, prendre leur revanche par rapport au mépris souvent ressenti). Cependant, si certains semblent avoir un plan pour réaliser leur rêve, d'autres semblent n'avoir exprimé leur choix que comme un vœu pieux, sans avoir rien engagé comme initiative dans le sens de la réalisation du rêve.

Les enfants rencontrés ont besoin d'être orientés, encouragés, insérés dans des programmes qui les accompagnent de façon durable pendant tout le processus de réintégration sociale. Une majorité d'entre eux semblent avoir besoin de développer de nouvelles compétences sociales, plus en rapport avec la discipline personnelle nécessaire au succès d'une ambition professionnelle (savoir interagir correctement avec des tiers, une expression orale convenable, des attitudes et des postures plus ouvertes vis-à-vis des tiers, etc.).

A cet égard, **les centres d'accueil font un travail important** car, outre les formations professionnelles que certains d'entre eux proposent aux enfants, **ils travaillent à leur redonner confiance en eux-mêmes, à les réhabiliter dans leur dignité** ; c'est un aspect très apprécié par les enfants interrogés. Les centres d'accueil les accompagnent aussi dans la scolarité, mais leurs efforts se heurtent souvent à une limite de moyens pour continuer à accompagner certains jeunes au-delà de la scolarité secondaire et pour faire face à la demande de soutien venant de la communauté.



9. LES CENTRES D'ACCUEIL ET LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS

A. RAISONS D'ENTRÉE DANS LES CENTRES POUR LES ENFANTS

En République du Congo, **l'essentiel des centres d'accueil d'enfants en situation de rue sont membres du REIPER** (22 membres), dont le seul centre public du pays : le CIREV. Ils souffrent tous de manque de ressources financières car l'État ne leur accorde ni subventions, ni dotations. Ils ont le sentiment d'être délaissés face à la détresse des enfants et des familles. Malgré tout, beaucoup d'enfants en situation de rue continuent d'aller dans les centres d'accueil, nonobstant leurs difficultés.

LES RAISONS D'ENTRÉE EN CENTRE POUR LES ENFANTS EN SITUATION DE RUE

Recherche de protection / d'abris

Échapper à la maltraitance en rue

Retrouver une famille / Réintégration sociale

Recherche de meilleurs soins sanitaires

Scolarisation / Avoir une formation professionnelle

Échapper à la faim

Source : Enquête Scorpius conseil, 2024

Les raisons d'entrée en centre d'accueil varient en fonction des enfants, mais également de la réputation des centres. **La recherche de protection figure parmi les raisons les plus importantes**, aussi bien chez les garçons que les filles.

Les enfants en situation de rue entretiennent avec la rue une relation qui évolue dans le temps. Lucchini Riccardo¹⁹, professeur émérite de sociologie à l'université de Fribourg, a identifié cinq étapes majeures qui jalonnent le parcours de l'enfant en rue :

- 1. L'éloignement progressif** de l'enfant de chez lui (il se rapproche de la rue par séquences successives) ;
- 2. La rue observée** et la rue ludique (l'enfant garde encore une certaine distance avec la rue) ;
- 3. La rue alternante** (ici l'enfant assume la rue avec ses contradictions et revendique souvent le statut d'enfant en situation de rue) ;
- 4. La rue refusée** (l'enfant reconnaît que la rue ne lui offre pas de débouchés) ;
- 5. La sortie de la rue** (engagement dans un processus de réintégration).

Tous les enfants ne transitent pas de la même manière (modalités et durée) d'une étape à l'autre et des allers et retours peuvent être possibles entre certaines étapes.

L'enfant qui accepte d'intégrer un centre d'accueil montre généralement des dispositions qui le placent à l'étape 4 du processus décrit par Lucchini, c'est à dire **l'étape de la « rue refusée »**. **À ce niveau, l'enfant considère avoir davantage à perdre dans la rue que dans un centre**. À cette étape, l'enfant est dans une disposition psychologique telle qu'il peut être réceptif à une proposition de plan de sortie de rue, pourvu que le plan soit pertinent et que la structure qui le propose dispose des compétences appropriées pour le mettre en œuvre. Il peut ultérieurement changer d'avis, quand il considèrera que le centre ne lui donne pas autant qu'il espérait ; d'où certains retours en rue, parfois enregistrés.

Ce que les enfants apprécient dans les centres

Les enfants en situation de rue mettent en avant les éléments suivants comme étant ce qui leur fait apprécier la vie en centre d'accueil :

- Disponibilité de la nourriture, accès à des soins de santé ;
- Hébergement sûr, disponibilité de lits, de moustiquaires ;
- Possibilité de jouer avec des camarades, sociabilité, « retrouver une famille » ;
- Accès à la scolarité, à une formation professionnelle, etc.

¹⁹ Lucchini, R., « L'enfant en situation de rue n'est pas un fait social. Entre détermination et indétermination », in *Enfants en situations de rue. Prévention, intervention, respect des droits*. Institut international des droits de l'enfant (IDE), Mai 2008.

« Ce que je trouve important ici c'est le fait de pouvoir manger régulièrement, regarder la télé, avoir accès à des loisirs et faire des travaux ménagers. J'aimerais apprendre d'autres choses comme la danse et la pâtisserie »

Fille, 13 ans, en centre

« On nous apprend un métier dans le centre. Bientôt je serai autonome et pourrai travailler à mon compte. On nous fait confiance, et j'apprécie beaucoup cela. (...) je crois que je m'en sortirai car j'ai les idées très claires dans ma tête ; je sais où je vais »

Garçon, 16 ans, en centre

Pour autant, les centres d'accueil en République du Congo déplorent le fait de devoir payer un tarif plein, comme pour n'importe quel citoyen, lorsqu'ils emmènent les enfants dont ils s'occupent se faire soigner, ou quand ils veulent obtenir des papiers d'identité pour eux. Cette situation est d'autant plus incompréhensible pour certains que beaucoup d'enfants sont confiés aux structures membres du REIPER par des juges pour enfants. Des institutions publiques comme la police ou des mairies appellent aussi le REIPER pour prendre en charge des enfants. **Les centres souhaiteraient que l'État garantisse au moins la gratuité des soins de santé et des papiers d'état-civil pour les enfants en situation de rue.** Cela aurait été, de leur point de vue, une marque d'intérêt appréciable..



B. POURQUOI CERTAINS ENFANTS REFUSENT-ILS DE QUITTER LA RUE POUR LES CENTRES D'ACCUEIL ?

Malgré toutes les problématiques difficiles rencontrées dans la rue, un certain nombre d'enfants refusent d'aller dans les centres d'accueil. En effet, l'enfant reste en rue aussi longtemps qu'il estime que les alternatives qui lui sont proposées sont moins intéressantes que ce que la rue lui donne. Certains y ont du prestige en étant leaders de groupe, d'autres y gagnent de l'argent, y développent plus facilement une sexualité active, intègrent des réseaux qu'ils exploitent à leur compte, etc. Ceux-ci sont à l'étape 3 du parcours en rue présenté par Lucchini, c'est-à-dire, l'étape dite de la « rue alternante », qui correspond pour l'enfant au fait d'assumer la rue avec ses contradictions et de revendiquer souvent le statut d'enfant en situation de rue.

L'enfant reste en rue aussi longtemps qu'il estime que les alternatives qui lui sont proposées sont moins intéressantes que ce que la rue lui donne.

« Chaque enfant en situation de rue est un cas spécifique ; ils aiment aller dans les centres juste pour les besoins nutritifs ; ils adorent leur liberté, et le fait de ne pas pouvoir prendre la drogue dans les centres, et de ne pas avoir les copines les poussent à sortir »

Éducateur

« Des enfants qui sont dans nos centres fuguent parfois en quête de liberté et d'argent. Il y a aussi le fait qu'au centre il n'y a pas de femme, pas d'argent et pas de liberté. Ici, nous interdisons aux filles d'aller chez les garçons et vice versa. Les filles nous ont clairement dit : « vous nous dites, pas de sexe dans la maison, ni dans la rue, on fait comment alors ? ». Les garçons sont timides et n'en parlent pas. Des filles nous ont déjà quitté sur ce prétexte »

Responsable de centre

Il y a aussi le tabou de l'homosexualité, à la fois dans les centres et dans la rue. Des enfants ont des relations homosexuelles, mais ce n'est pas assumé. C'est des choses qu'ils ne peuvent pas vivre dans les centres.

« Les garçons font des rapports sexuels entre eux qu'on appelle « mukukule », une homosexualité qui les met sous une dépendance totale. Même dans le centre, on fait tout pour les surveiller et les séparer pour éviter le « mukukule ». Les filles font aussi le mukukule entre elles, même dans le centre si on ne les surveille pas bien »

Éducateur

Des éducateurs pensent que certains enfants ne peuvent rejoindre les centres car ils se seraient trop habitués à la rue et ne pourraient pas s'adapter à la vie en institution. Cet argument peut être relativisé car il n'y a pas de désocialisation totale chez un individu. **Il peut exister des cadres inadaptés à certains profils de personnalité, mais pas de cas sans solutions.** Cela pose la question des méthodes d'accompagnement dans certains centres. Ceux-ci ont nécessairement besoin de personnels formés et de compétences nouvelles pour suivre les évolutions dans le travail social. Des questions comme l'homosexualité des enfants accueillis en centre ne sont pas adressées. En l'état actuel des choses en République du Congo, **on ne sait pas accompagner les enfants dans les problématiques sexuelles qui sont les leurs, en raison des tabous. La question de la perte de revenus pour les adolescents qui intègrent les centres n'est pas non plus résolue.** Ces questions ouvrent des perspectives nouvelles dans le champ de la réflexion sur les méthodes d'accompagnement des enfants.

10. LES ENFANTS EN SITUATION DE RUE ET LEURS FAMILLES

Grâce au travail important réalisé par les centres d'accueil, beaucoup d'enfants ont pu renouer des liens avec leur famille, avec des fréquences et des intensités variables. D'autres sont toutefois toujours en rupture totale avec leur famille, avec des perspectives de réunification difficiles.

A. LES PERSPECTIVES DE RÉUNIFICATION FAMILIALE

61% des enfants interrogés dans le cadre de cette étude envisagent une réunification familiale.

Des motifs d'espoir

L'UNICEF, dans un rapport daté de 2022²⁰, établit que plus de **70% des enfants en situation de rue consultés disent être toujours en contact avec leurs familles**. Ils sont 67% à être dans ce cas dans l'échantillon étudié dans cette présente étude. Il s'agit de chiffres relativement importants, qui laissent entrevoir des perspectives positives de réunification familiale si des efforts sont consentis, notamment de la part des pouvoirs publics, pour appuyer les initiatives des centres d'accueil.

L'appui financier aux familles des enfants

Les centres, avec des moyens modestes, tentent de soutenir les parents (généralement la mère) de l'enfant qu'ils veulent réunifier avec sa famille. Ils savent d'expérience que sans évolution positive dans le cadre familial d'origine de l'enfant, la réunification aura peu de chance d'aboutir ou d'être durable. Le soutien à la mère prend parfois la forme d'un don ou d'un micro-crédit pour lui financer un petit commerce. Quelquefois, après la réunification de l'enfant avec sa famille, certains centres continuent de les soutenir financièrement, en kits alimentaires et en fournitures scolaires, afin de ne pas laisser les difficultés de la vie quotidienne dénouer la relation qui a été patiemment tissée.

« Sur 50 réunifications que nous faisons, 49 sont réussies. Nous disons aux familles que l'enfant a toujours sa place au centre. En cas de difficulté ils peuvent nous contacter. Nous en avons qui, de temps en temps, viennent nous voir parce qu'ils n'ont pas mangé la veille. On fait des kits alimentaires et des kits scolaires pour les appuyer et soutenir la réunification. Donc les rechutes sont rares. L'enfant que la famille récupère est parfois un enfant avec un métier, capable de ramener de l'argent. C'est donc un enfant plus intéressant dans leur perception »

Responsable de centre

B. LES OBSTACLES À UNE RÉUNIFICATION FAMILIALE

Du point de vue des familles

PRINCIPAUX OBSTACLES ÉVOQUÉS PAR LES FAMILLES

Mauvaise réputation de l'enfant / crainte de déstabilisation de la famille

Pauvreté

Conflits familiaux persistants

Persistance de la croyance que l'enfant est un sorcier

20. UNICEF, *Enfants en situation de rue et de mobilité, y compris les enfants victimes de traite en République du Congo*. Rapport d'analyse. 2022.

Les familles qui refusent la réunification familiale avec leur enfant le font, soit parce qu'elles manquent d'outils éducatifs (**problématique psycho-éducative**) et préfèrent stigmatiser le « mauvais caractère » de l'enfant, soit parce qu'elles estiment ne pas avoir les moyens financiers de le prendre en charge (**problématique économique**). Ce sont les deux principales problématiques évoquées par les familles aussi bien dans le cas des garçons que dans celui des filles.

« Le problème est que l'enfant est dans de bonnes conditions là-bas, au centre. Si je le ramène à la maison, avec le rythme actuel, on mange le matin et on va vendre pour manger le soir, est-ce que l'enfant va accepter ? Au centre, il mange trois fois. Est-ce qu'il va accepter de revenir dans une maison où on est obligé de vendre le matin pour pouvoir manger le soir ? C'est ça le problème »

Mère d'un garçon en situation de rue

Les conflits familiaux persistants sont également des obstacles importants à la réunification familiale. Dans beaucoup de cas, des rancœurs subsistent :

« L'enfant n'envisage même pas de revenir à la maison. Il préfère vivre au centre que de revenir à la maison car, il me reproche toujours de l'avoir chassé de la maison »

Père d'un garçon en situation de rue pris en charge dans un centre

« Mon enfant a perdu confiance en sa famille. De temps en temps on se voit, mais il nous considère comme des étrangers. Je crois qu'avec le temps ça va s'arranger. Je laisse tout entre les mains de Dieu, qu'il touche son cœur pour qu'il arrive à nous pardonner, surtout à son père car c'est de sa faute si notre enfant se retrouve aujourd'hui dans cette situation »

Mère d'un garçon en situation de rue pris en charge dans un centre

La réunification familiale peut s'avérer difficile également lorsque la famille s'arc-boute sur sa croyance au caractère sorcier de l'enfant (**problématique mystico-anthropologique**).

Du point de vue des enfants

Quant aux obstacles à la réunification familiale évoqués par les enfants eux-mêmes, les résultats sont les suivants :

PRINCIPAUX OBSTACLES ÉVOQUÉS PAR LES FAMILLES
Souvenir des mauvais traitements subis
Pauvreté de la famille
Accoutumance à la vie en rue
Conflits persistants dans la famille

Chez les enfants (garçons et filles), le premier obstacle à la réunification familiale évoqué relève d'une **problématique psychologique** (le souvenir des mauvais traitements subis) ; la **problématique économique** (pauvreté de la famille) est également très présente, tout comme la **problématique relationnelle** (conflits persistants avec la famille). Quant à « l'accoutumance à la vie en rue », elle relève d'une problématique psychologique aussi, avec la perte par l'enfant de capacités adaptatives lui permettant de s'intégrer au cadre normatif de la famille.

Exceptée la problématique mystico-anthropologique (en lien avec les accusations de sorcellerie contre les enfants), on peut observer que les familles et les enfants se rejoignent sur les obstacles d'ordre économique et psychologique. C'est plutôt positif comme situation car des points de rencontres demeurent possibles. La situation aurait pu être plus compliquée si les analyses des uns et des autres étaient contradictoires.

11. LES FACTEURS DE SORTIE DE RUE POUR LES ENFANTS

On peut distinguer au moins deux façons de sortir de la rue pour les enfants en situation de rue : une première qu'on peut qualifier d'*orthodoxe*, c'est-à-dire conforme aux lois et aux valeurs sociales en vigueur et une autre qu'on peut qualifier de *peu orthodoxe*, c'est-à-dire en marge des lois et valeurs sociales

A. LES FACTEURS DE SORTIE DE RUE « PEU ORTHODOXE » POUR LES ENFANTS

La sortie de rue dite « peu orthodoxe » correspond à l'intégration des enfants dans des activités illégales ou en marge des normes sociales, telles que la prostitution, le proxénétisme, le commerce de stupéfiants, ou le grand banditisme. Avec l'essor des technologies numériques, de nouvelles formes d'exploitation comme la pornographie en ligne se développent.

► Prostitution et exploitation sexuelle

En République du Congo, un certain nombre d'enfants en situation de rue, en particulier les filles, sont recrutés dans des réseaux de prostitution exerçant dans la rue ou en ligne. Avec l'essor de l'Internet, des plateformes numériques²¹ dédiées à la prostitution et à la pornographie se développent, attirant des jeunes vulnérables qui cherchent à sortir de la pauvreté. Elles contribuent ainsi à perpétuer les cycles d'exploitation et de marginalisation.

► Activités délictueuses, voire criminelles

Certains enfants en situation de rue intègrent des groupes s'activant dans le trafic de drogues, le vol organisé, ou d'autres activités illégales. Ces activités, bien qu'elles permettent une sortie de la rue, maintiennent les enfants dans un cycle de violence et d'exploitation.



21. OnlyFans, myfavori.to, elengization.com, etc.

B. LES FACTEURS DE SORTIE DE RUE « ORTHODOXE » POUR LES ENFANTS

La sortie de rue dite « orthodoxe » correspond, dans le cas de la République du Congo, au fait pour l'enfant en situation de rue d'intégrer un centre d'accueil, une famille d'accueil, sa famille d'origine, un métier, etc. S'agissant des facteurs qui favorisent cette option, les acteurs de terrain rencontrés en ont identifié un certain nombre, sur la base de leurs années d'expérience ; Il s'agit principalement de :

LES FACTEURS PRINCIPAUX FAVORISANT LA SORTIE DE RUE DES ENFANTS, SELON LES ÉDUCATEURS

Médiation familiale efficace

Accès des enfants à la formation professionnelle ou à la rescolarisation

Disponibilité de places dans les centres d'accueil

Amélioration des revenus des familles des enfants

Des conditions de vie en rue devenues insupportables (insécurité, manque de nourriture et d'habillement, manque d'abris, etc.) / épuisement des ressources en rue

► **Médiation familiale**

Les éducateurs soulignent que les médiations familiales ne sont pas toujours menées selon des protocoles standardisés. Ils estiment qu'une professionnalisation de cette activité, avec des agents formés aux meilleures pratiques, pourrait améliorer substantiellement les résultats.

► **Formation professionnelle et rescolarisation**

La formation professionnelle a déjà démontré son potentiel pour favoriser la sortie de rue des enfants, en offrant notamment des perspectives de réinsertion sociale et économique assurées. Les anciens enfants en situation de rue rencontrés lors des entretiens ont confirmé que la formation professionnelle ou la rescolarisation ont été des éléments-clés de leur réinsertion dans la société.

► **Disponibilité des places dans les centres d'accueil**

La multiplication des places dans les centres d'accueil pourrait favoriser la sortie de rue de nombreux enfants. Actuellement, beaucoup de centres atteignent rapidement leurs limites en termes de capacité, ce qui entraîne une baisse de la qualité des soins et des ressources disponibles. Pour qu'ils soient efficaces, une augmentation de leurs moyens financiers et humains est nécessaire.

► **Amélioration des revenus des familles**

En République du Congo, la pauvreté chronique est l'une des principales causes de la présence des enfants dans la rue. Sans une amélioration significative des revenus familiaux, les mêmes conditions qui ont poussé les enfants vers la rue risquent de persister.

► **Conditions de vie insupportables en rue**

L'épuisement des ressources disponibles dans la rue (nourriture, abris, sécurité, etc.) peut inciter les enfants à chercher une alternative dans les centres d'accueil. De nombreux enfants ont évoqué cette raison pour justifier leur décision de quitter la rue.

Il s'avère ainsi que les enfants en situation de rue sont confrontés à des choix difficiles pour échapper à leur condition. Les solutions « orthodoxes » telles que la médiation familiale, la formation professionnelle et l'accueil dans des centres, génèrent des résultats probants mais se heurtent au manque de ressources pour donner la pleine mesure de leur potentiel. Quant aux options « peu orthodoxes » évoquées, les voies de sortie de rue qu'elles proposent se paient au prix d'une perpétuation de la violence et de la marginalisation. **Une approche holistique combinant soutien économique, éducation et renforcement des structures familiales, est essentielle pour offrir des alternatives durables aux enfants.**

12. MESSAGES DES ENFANTS EN SITUATION DE RUE

Les enfants interrogés ont tenu à transmettre des messages aux autorités politiques du pays, mais aussi à la communauté de manière générale, à leurs familles, et aux forces de l'ordre.

A. MESSAGES AUX AUTORITÉS NATIONALES

Les messages adressés aux autorités nationales mettent en exergue **la solitude des enfants dans leur désarroi**. Ce sont des plaidoyers pour **davantage d'attention et d'intérêt des autorités pour les familles vulnérables**, dont la majorité des enfants en situation de rue est issue. Ils dénoncent par la même occasion **les mauvais traitements subis à l'intérieur des familles** et se désolent qu'il n'y ait pas pour eux de possibilité de s'en ouvrir aux autorités.

« L'État doit prendre des lois pour sanctionner les parents qui abandonnent leurs enfants, qui ne s'en occupent pas bien ; ça cause trop de souffrances, et c'est toujours l'enfant qu'on pointe du doigt. C'est l'enfant qu'on insulte dans la rue, qu'on accuse de voleur, qu'on regarde comme la cause de tous les problèmes, alors que si **les parents s'en étaient bien occupé il n'aurait jamais été dans la rue** »

Fille en situation de rue, hors centre, 17 ans

« Les autorités du pays doivent s'intéresser davantage à ce qui se passe dans les familles pauvres. Eux ils sont riches, ils n'ont pas de problèmes, leurs enfants ne souffrent pas ; mais il n'y a pas qu'eux dans le pays ; ils doivent aussi penser à tous les autres et nous aider. (...) **Quand nous souffrons en famille on n'a souvent personne qu'on peut appeler à l'aide**. Quand on parle on veut nous réduire au silence, parfois même on ne nous croit pas. Les gens sont sourds à ce qu'on peut dire. Voilà pourquoi, dès fois j'ai la haine ; après, je n'écoute plus personne ; je fais juste mes choses sans me préoccuper de ceux qui vont parler, parce qu'eux ne m'écoutent pas et ne me croient pas »

Garçon en situation de rue, hors centre, 16 ans

« **Moi, je veux que l'État nous aide davantage dans les centres**. On se sent bien ici, on s'amuse bien et le personnel est gentil, mais je vois aussi que dès fois ils ont des difficultés pour nous donner tout le temps de bons repas, ou pour acheter toutes les choses que nous voulons. Nous n'avons pas la télé, par exemple ; nous n'avons pas de consoles de jeux, dès fois on manque de savons. Si l'État apportait beaucoup plus d'aide je pense qu'on vivrait mieux. (...) Ici ils s'intéressent à nous plus que dans nos familles »

Garçon en centre, 13 ans





B. MESSAGES AUX FORCES DE L'ORDRE

Les messages adressés aux forces de l'ordre expriment **une lassitude des enfants par rapport aux mauvais traitements** qu'ils subiraient de leur part. Ils vivent mal le fait d'être stigmatisés, méprisés, et d'avoir **le sentiment de n'être pas dignes de protection**.

« Je voudrais dire aux policiers d'arrêter leur méchanceté contre nous. Ils nous méprisent, nous parlent mal, nous frappent même souvent, pour rien. Si nous avons le choix, nous ne serions plus dans la rue à vivre comme des rats, à nous faire cracher dessus par tout le monde. (...) Nous sommes là c'est pour survivre, on n'a pas le choix. On nous maltraite en famille, et on nous maltraite dans la rue aussi.

On est des indésirables partout »

Garçon en situation de rue, hors centre, 16 ans

« Les policiers devraient nous protéger, mais eux aussi ils nous violent. Moi-même j'ai été arrêtée plusieurs fois par des policiers, avec des copines à moi, mais ils abusaient de nous avant de nous libérer ; c'est fréquent. (...) Dans la rue, la majorité des filles ne portent pas de caleçon, c'est à cause de ça. Les policiers disent : « Oyo alati caleçon te, toko liberer ye » (« celle qui ne porte pas de caleçon sera libérée »). C'est comme ça qu'ils nous prennent pour leurs jouets sexuels.

J'aimerais leur dire de changer de comportement envers nous »

Fille en situation de rue, hors centre, 17 ans

« J'aimerais que les policiers interviennent plus souvent pour protéger les jeunes enfants en situation de rue contre la violence des plus grands. Tous les policiers savent comment ça se passe. Les enfants en situation de rue les plus vieux exercent beaucoup de violence sur les plus jeunes pour les exploiter, mais les policiers n'interviennent pas. Ils disent que c'est tous des voyous ; d'ailleurs eux-mêmes se comportent comme ça avec nous, sans distinguer les bons des mauvais. (...) La rue n'est pas un endroit sûr parce que les policiers ne nous protègent pas. Ils savent seulement nous taper »

Garçon en situation de rue, hors centre, 15 ans

C. MESSAGES À LA COMMUNAUTÉ

Les messages des enfants à la communauté mettent en avant **les perceptions négatives qui leur sont renvoyées**. Le regard porté sur eux semble très important à leurs yeux, et ils aimeraient bien que leur soit témoigné **des sentiments plus positifs**.

« La communauté ne fait rien pour nous. J'exagère peut-être parce qu'il y a quand même des gens qui se soucient de nous, mais dans l'ensemble la communauté ne fait rien. Nous sommes mal vues partout. Dans le regard des gens on sent la méfiance, le mépris. (...) **La communauté fait aussi partie de ceux qui nous font parfois du mal**. Ceux qui nous exploitent en nous confiant des travaux pénibles et mal payés font aussi partie de la communauté. (...) Quand il y a des abus contre nous, personne ne considère ça ; c'est comme si on peut tout nous faire, c'est normal »

Fille en centre, 15 ans

« La communauté peut beaucoup aider les enfants en situation de rue, mais au contraire elle est complice. Tout le monde sait ce que vivent les enfants en situation de rue mais on ne dit rien, on laisse faire ; (...) La communauté exploite les enfants quand il y a des petits travaux à faire ; (...) on frappe aussi les enfants, on les accuse de beaucoup de choses (...) C'est la communauté qui dit que nous sommes des voyous, des voleurs, etc. et quand on se fait taper, elle n'intervient pas. (...) **Si la communauté change de regard sur nous, ça pourra nous faciliter la vie »**

Garçon en centre, 16 ans



D. MESSAGES AUX FAMILLES

Les messages adressés à la famille dénoncent **la violence domestique, la maltraitance, et la négligence des parents**. Le manque d'amour ressenti est palpable. C'est des messages qui contrastent avec l'impression de dureté que les enfants renvoient parfois quand ils sont en rue.

« Les familles doivent aimer leurs enfants. (...) On aime trop frapper les enfants, les maltraiter, les fatiguer. Que ce soit dans les maisons ou en dehors, on traite mal les enfants. (...) Je veux demander à tous les parents pourquoi ils font des enfants ? Ils pensent plus à eux qu'à nous. (...) **Je veux juste que les familles prennent mieux soin de leurs enfants, et qu'elles arrêtent de les maltraiter** »

Fille en centre, 13 ans

« Les familles devraient faire attention à ceux qui essaient de les séparer de leurs enfants, ceux qui leur disent que leur enfant porte malheur ou que c'est un sorcier ou je ne sais quoi. C'est des bêtises. **Si ton enfant est sorcier ça veut dire que toi aussi tu es sorcier**. Si le pasteur qui te dit ça te disait aussi que toi le papa ou la maman tu es sorcier est-ce que tu vas accepter ? Je pense que parfois les gens n'y croient même pas, mais ils prennent ça comme prétexte pour se débarrasser de toi. **C'est très cruel, et tout le monde accepte ça** »

Fille en situation de rue, 14 ans, en centre, Yaoundé

« **Ce qui me dérange au Congo c'est que les parents ne donnent pas l'impression d'être attachés à leurs enfants**. On se débarrasse très facilement d'eux. On va donner un enfant à l'oncle, un autre à la grand-mère, un autre à une tante, et puis on ne prend même pas des nouvelles. (...) Les parents peuvent rester des années sans voir leur enfant et ça ne les dérange pas. C'est comme s'ils n'avaient pas des sentiments pour leurs enfants. L'autre jour, je regardais un film dans lequel la maman se battait au tribunal pour garder son enfant, le papa voulait l'emmenner. C'est très différent chez nous, ici on te laisse l'enfant avant même que tu demandes. (...) Personne ne demande à l'enfant s'il a envie d'aller là où on veut l'emmenner »

Fille en centre, 15 ans

SECTION 3

ANALYSE DU CONTEXTE LÉGISLATIF ET INSTITUTIONNEL NATIONAL



La République du Congo a signé et ratifié plusieurs instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'enfant. Elle dispose également d'outils législatifs nationaux pour faire respecter ces droits ; cependant, des lacunes persistent dans leur application réelle.

« Des lois très pertinentes sur le plan théorique, mais de faible portée pratique, en raison de l'absence de décrets d'application pour certaines, et de manque de ressources dédiées pour l'ensemble »

Responsable d'un centre d'accueil d'enfants en situation de rue

1. PRINCIPAUX TEXTES LÉGISLATIFS RELATIFS AUX ENFANTS EN SITUATION DE RUE

PRINCIPAUX TEXTES INTERNATIONAUX SUR LES DROITS DES ENFANTS SIGNÉS ET RATIFIÉS PAR LA REPUBLIQUE DU CONGO

- Convention Internationale relative aux droits de l'Enfant - CIDE (ratifiée en 1993), et ses Protocoles facultatifs concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et l'implication d'enfants dans les conflits armés (ratifiés en 2009 et 2010) ;
- Charte Africaine des droits de l'Homme et des peuples (ratifiée en 1982),
- Charte Africaine des droits et du bien-être de l'Enfant - CADBE (ratifiée en 2006),
- Charte Africaine de la jeunesse (ratifiée en 2011),
- Convention n°182 de l'Organisation Internationale du Travail sur les Pires Formes de Travail des Enfants (ratifiée en 2002),
- Accord multilatéral de coopération en matière de lutte contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre (adopté en 2006) ;
- Accord entre le Congo et le Bénin pour protéger les enfants contre la traite des êtres humains (adopté en 2011) ;
- Agenda 2063 de l'Union Africaine²² (engagement du pays à l'Agenda depuis 2013) ;
- Agenda 2040 pour les Enfants d'Afrique²³ du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (engagement du pays à l'Agenda depuis 2016).et du Centre (adopté en 2006) ;

AUTRES DOCUMENTS CLÉS DES NATIONS UNIES :

- Observation générale n°21 sur les enfants des rues - Comité des droits de l'enfant (2017),
- Observation générale n°10 sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour mineurs - Comité des droits de l'enfant (2007),
- Stratégies et mesures concrètes types des Nations-Unies relatives à l'élimination de la violence à l'encontre des enfants dans le contexte de la prévention du crime et de la justice (2013),
- Manuel d'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. Fonds des Nations Unies pour l'enfance - UNICEF (2002),
- Lignes directrices en matière de justice dans les affaires impliquant les enfants victimes et témoins d'actes criminels, Résolution 2005/20 du Conseil économique et social, Organisation des Nations Unies- ONU (2005)
- Administration de la justice pour mineurs - Résolution 1997/30 du Conseil économique et social, ONU (1997),
- Principes directeurs des Nations-Unies pour la prévention de la délinquance juvénile (1990),
- Règles des Nations-Unies pour la protection des mineurs privés de liberté (1990).

²². C'est le cadre stratégique du continent qui vise à atteindre son objectif de développement inclusif et durable. Son aspiration n°6 est particulièrement pertinente pour les enfants en situation de rue : « Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants ». ²³. L'agenda contient dix aspirations à réaliser d'ici à 2040 et qui contribuent au bien-être de l'enfant. Il prévoit plus particulièrement de s'assurer qu'il n'y ait plus d'enfants dans les rues et que leur travail et leur traite en vue d'un travail forcé soient éliminés.

LES PRINCIPALES LOIS NATIONALES SUR LA PROTECTION DES ENFANTS

- La Constitution du 25 octobre 2015 ;
- Le Code de la Famille ;
- **Loi n°04-2010 du 14 juin 2010 portant protection de l'enfant en République du Congo ;**
- Loi n° 06-2011 du 2 mars 2011 fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de la police nationale ;
- Loi MOUEBARA n°19-2022 du 4 mai 2022 portant lutte contre les violences faites aux femmes en République du Congo ;
- Loi n°18-2025 du 25 juillet 2025 portant protection et promotion des droits des personnes vivant avec handicap ;
- Le décret n°2010-606 du 21 septembre 2020, qui a défini les attributions et l'organisation de la Direction générale des affaires sociales ;
- Le décret n°99-85 portant attributions et organisation du Secrétariat Général à la Justice a également mis en place la Direction de la protection légale de l'enfance,
- Le décret n°2011-341 fixant les conditions et les modalités de création et d'ouverture des structures privées d'accueil et d'hébergements des enfants ;
- Le décret n° 99-210 portant organisation, attributions et fonctionnement du Comité National d'Assistance aux Réfugiés ;
- Le décret n°2025-34 fixant les attributions, la composition, l'organisation de la commission nationale de lutte contre la traite des personnes ;
- L'arrêté n°2252/MASAHS/CAB fixant les normes techniques d'installation, d'organisation et de fonctionnement des structures d'accueil et d'hébergement des enfants.
- L'Arrêté n° 971/MASSAH-CAB mettant en place les systèmes d'alerte rapide de l'enfance en danger ;
- L'Arrêté n° 972/MASSAH-CAB mettant en place l'observatoire de l'enfance en danger.

DOCUMENTS NATIONAUX DE STRATÉGIE :

- Plan National de Développement (PND) 2022-2026²⁴
- Politique Nationale de l'Action Sociale (PNAS) 2023-2026
- Plan d'Action de la Politique Nationale d'Action Sociale 2023-2026.

2. CADRE JURIDIQUE PEU IMPACTANT ET FAIBLESSE DES RESSOURCES DÉDIÉES

La plupart des lois mentionnées impactent faiblement le bien-être des enfants vulnérables en général et des enfants en situation de rue en particulier, selon les différents acteurs interrogés. **La loi n°04-2010 du 14 juin 2010 portant protection de l'enfant en République du Congo n'a toujours pas de décret d'application.** De plus, il est noté une faiblesse chronique des ressources humaines et financières dédiées à cette problématique.

Il serait pertinent de porter la part de dépenses à au moins 1% du PIB.

La part du Ministère des Affaires sociales et de l'Action Humanitaire (MASSAH) dans le budget de l'État est restée relativement stable entre 2020 et 2022, autour de 0,8% des dépenses publiques totales²⁵, soit moins de 0,3% du produit intérieur brut (PIB) ; ce qui est très faible pour un pays à revenu intermédiaire comme la République du Congo car, dans le groupe des pays de la même catégorie, la moyenne pour les dépenses de filets sociaux dépasse généralement 1% du PIB.

Au regard des ambitions gouvernementales déclarées, relatives à la protection des couches vulnérables du pays, **il serait pertinent de porter la part de dépenses à au moins 1% du PIB.**

²⁴ Le PND 2022-2026, conforme aux objectifs de développement durable (ODD), sert de cadre d'opérationnalisation de toutes les politiques et stratégies nationales liées à l'enfance. ²⁵ Comité des Droits de l'Enfant (ONU), *Réponses du Congo à la liste de points concernant son rapport valant cinquième et sixième rapports périodiques*, 15 janvier – 2 février 2024.

3. TERMINOLOGIES SPÉCIFIQUES DANS LES TEXTES DE LOIS

Le législateur congolais prend bien en considération la situation spécifique des enfants en situation de rue. Il est noté plusieurs articles dans des textes fondamentaux, dans lesquels la terminologie « *enfants de la rue* » est explicitement employée. D'autres textes y font référence de façon implicite, en abordant des problématiques qui concernent directement les enfants en situation de rue, sans les nommer.

Dans la Loi n° 4-2010 du 14 juin 2010 portant protection de l'enfant en République du Congo, par exemple, l'article 6 dispose : « *Ne constitue pas une atteinte au principe de non-discrimination, le fait d'accorder une attention plus spécifique à l'enfant particulièrement vulnérable, notamment l'enfant avec handicap, l'enfant soldat, déplacé, orphelin, abandonné, trouvé, l'enfant de la rue, l'enfant demandeur d'asile, réfugié, autochtone, albinos, hospitalisé.* ». La terminologie « *enfants de la rue* » est également revenue explicitement aux articles 13 et 44 de la même loi, et est comprise de façon implicite dans les articles 14, 21, 23, 27, 28, 35, 36, 47, 48. Pour autant, elle gagnerait à être davantage promue dans le débat public, les médias et les textes institutionnels car, le fait qu'elle est intégrée dans des catégories plus englobantes (enfants vulnérables, enfants en danger moral, etc.) dilue quelque peu l'attention qu'elle aurait pu recevoir, notamment de la part des autorités politiques et administratives du pays.

4. MANQUE D'INITIATIVES GOUVERNEMENTALES

Il n'existe quasiment pas d'initiatives d'envergure exclusivement portée par l'État congolais en faveur des enfants en situation de rue. Certains projets de ces dernières années (LISUNGI²⁶, TELEMA²⁷) ne les concernent qu'incidemment et ils sont menés en partenariat avec des bailleurs internationaux. Cela donne à beaucoup d'acteurs de la protection des enfants le sentiment que l'État congolais ne bouge sur ces problématiques que sous l'impulsion des bailleurs internationaux. C'est un mauvais signal pour la motivation des acteurs de la société civile nationale.

On peut aussi relever que l'État congolais conçoit bien le rapport entre la situation des enfants vulnérables et celle de leurs familles, mais n'en tire pas des actions concrètes. Dans la Politique Nationale d'Action Sociale 2023-2026, on peut lire :

« La famille est le lieu privilégié de protection, de développement et d'épanouissement de ses membres et notamment de l'enfant. En cas de défaillances à l'égard de l'enfant au niveau de la famille, le premier recours est donc de renforcer la famille et le respect des parents ou tuteurs de leurs obligations envers l'enfant. Son placement en institution devrait être une mesure d'exception, utilisée seulement en cas de risques élevés d'abus et comme mesure temporaire avant de trouver d'autres solutions dans un cadre familial plus adapté aux intérêts de l'enfant ».

On peut lire encore :

« Il incombe au système d'action sociale de renforcer son rôle préventif à travers des actions de sensibilisation et d'éducation à la vie familiale, au maintien de la cohésion familiale, à la valorisation du rôle éducatif de la famille et de son rôle dans la transmission de valeurs, et au respect de la responsabilité parentale afin de réduire les risques de ces maux et d'assurer l'épanouissement de tous les membres de la famille, notamment les enfants ».

Cette prise de conscience de la nécessité d'appuyer les familles pour mieux protéger les enfants n'a pas d'implications concrètes en termes d'actions en direction des familles. Des programmes de transferts sociaux aux familles vulnérables avaient été initiés, mais ne se sont pas pérennisés.

²⁶. Le Projet Filets Sociaux Lisungi a démarré en République du Congo en 2014 avec l'appui de la Banque Mondiale, en fournissant des transferts monétaires conditionnels aux ménages extrêmement pauvres.²⁷. Projet d'une durée de 52 mois financé par l'Agence française de développement, en 2019, qui cherche à appuyer la mise en œuvre de la Politique nationale d'action sociale et en particulier de la politique d'intégration économique des populations vulnérables.

5. UNE ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE DE PROTECTION DES ENFANTS ASSEZ DENSE

La République du Congo dispose d'une architecture institutionnelle de protection des enfants, relativement dense ; cependant, beaucoup de structures et d'institutions demeurent peu fonctionnelles.

INSTANCES NATIONALES EN CHARGE DE LA PROTECTION DES ENFANTS

POUR LE SECTEUR SOCIAL :

- ▶ Ministère des Affaires sociales, de la Solidarité et de l'Action Humanitaire (MASSAH)
- ▶ Un réseau de 118 Circonscriptions d'Action Sociale (CAS)
- ▶ Les institutions publiques ou privées agréées, à caractère social

POUR LE SECTEUR DE LA POLICE :

- ▶ Ministère de l'intérieur et de la sécurité

POUR LE SECTEUR DE LA JUSTICE :

- ▶ Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion des Peuples autochtones
- ▶ Direction de la protection légale de l'enfance (DPLE);
- ▶ Juges des enfants : c'est le juge des enfants qui est compétent en matière de protection de l'enfance en danger et non le tribunal pour enfants ;
- ▶ Tribunaux pour enfants (TPE) : ils n'existent qu'à Brazzaville et Pointe-Noire. Ailleurs ce sont les juges du siège désignés par le président du tribunal de grande instance de la localité concernée qui font office de juge des enfants.

POUR LE SECTEUR DE LA SANTÉ :

- ▶ Ministère de la Santé

AUTRES INSTANCES

- ▶ Commission nationale des Droits de l'Homme (CNDH)²⁸
- ▶ Conseil consultatif des ONG et de la société civile,
- ▶ Le Conseil consultatif de la jeunesse²⁹,
- ▶ Le Parlement des enfants du Congo³⁰,
- ▶ Cadre stratégique pour le renforcement du Système national de protection de l'enfant³¹

PRINCIPALES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

- ▶ Réseau des Intervenants sur le Phénomène des Enfants en Rupture (REIPER)
- ▶ Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH)
- ▶ Cercle d'Étude pour la Protection de l'Enfant et de la Famille (CEPEF)

La plupart des instances nationales de protection de l'enfance souffrent du manque de personnel et de moyens financiers pour fonctionner convenablement. A cela s'ajoute aussi des problématiques de mise à niveau des compétences. Le secteur de la protection de l'enfance regorge de problématiques complexes dont la prise en charge exige la mobilisation de compétences spécifiques.

28. Les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la CNDH sont fixés par la loi n° 30-2018 du 07 août 2018. Cette loi a doté la CNDH de trois nouvelles compétences que sont l'auto-saisine, la saisine par d'autres institutions et la compétence de faire cesser les violations des droits de l'Homme. **29.** Le Conseil consultatif de la Jeunesse est chargé d'émettre des avis sur les questions liées au plein épanouissement de la jeunesse dans le cadre d'une gouvernance intergénérationnelle. **30.** Le Parlement des enfants du Congo est une tribune d'expression démocratique, un espace d'éducation à la citoyenneté et un moyen de participation des enfants au processus de prise de décision sur les questions les concernant. **31.** Adopté le 10 décembre 2015, ce cadre prévoit la mise en place d'un mécanisme de coordination et de suivi des droits de l'enfant qui regroupe l'ensemble des intervenants au niveau central, départemental et communautaire.

6. ANALYSE SWOT DU SYSTÈME DE PROTECTION DES ENFANTS

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réseau extensif de 118 circonscriptions d'Action Sociale (CAS), pour un travail social de base et polyvalent ; ▶ Existence d'établissements spécialisés, notamment pour l'accueil et l'hébergement des enfants en situation de rue ; ▶ Existence de structures de coordination par cibles (enfants en situation de rue, personnes vivant avec handicap, etc.) ; ▶ Existence depuis 2023, à l'initiative du REIPER, d'un numéro vert (2231) pour alerter en cas d'urgence, de violence et de maltraitance à l'endroit des enfants. ▶ Un système judiciaire jouant un rôle important dans le placement des enfants. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Retard dans l'adoption de nombreuses lois et de leurs textes d'application ; ▶ Méthodes de travail largement passives, à cause du manque de moyens pour un travail proactif au niveau communautaire ; ▶ Déficits de personnel d'action sociale, surtout hors des grandes villes ; ▶ Manque de moyens (locaux, véhicules, équipements informatiques et technique) au niveau des CAS et d'autres structures pour permettre un travail de qualité et de proximité ▶ Capacité d'accueil très limitée, concentration dans les grandes villes et détérioration de la qualité de certains établissements spécialisés en raison du manque de moyens ; ▶ Retard dans la mise en place d'un Système National d'Information de l'Action Sociale (SNIAS) ; ▶ Manque de mécanismes de suivi et évaluation des interventions et de leurs impacts ▶ Forte dépendance vis-à-vis des aides (de court terme et imprévisibles) des partenaires techniques et financiers.
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Il est prévu de mettre en place un Conseil National de l'action Sociale, sous la responsabilité du Premier Ministre, réunissant tous les ministères concernés ainsi que des représentants de la société civile et des partenaires techniques et financiers, pour la coordination des deux composantes contributives et non-contributives de la protection sociale. ▶ Une expérience de famille d'accueil est mise en place pour la période 2023-2024 par le REIPER à Brazzaville et Pointe-Noire concernant 20 familles d'accueil. ▶ Les parlements départementaux et communaux des enfants sont en cours d'installation depuis le 25 septembre 2023. ▶ La mise en place de l'Institut National du Travail Social (INTS). ▶ Le MASSAH a signé une lettre d'intention avec Both Ends Believing (BEB), en vue de mettre en place un logiciel pour la collecte des données sur les enfants vivant en dehors du cadre familial en République du Congo. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'instabilité socioéconomique du pays et des institutions.

De manière générale, la performance du système d'action sociale au Congo reste largement faible par rapport aux grandes ambitions énoncées dans de nombreux documents de stratégie gouvernementale. L'opérationnalisation et le suivi font souvent défaut, conduisant à des taux faibles d'exécution des actions prévues.

La faible coordination interinstitutionnelle est une autre contrainte majeure. La coordination est nécessaire puisque les problèmes auxquels l'action sociale doit répondre sont de nature multidimensionnelle, impliquant de multiples secteurs. Mais les procédures de référence et contre-référence intersectorielle sont peu développées et, malgré l'existence d'un certain nombre de comités de coordination au niveau national concernant les réfugiés, les enfants et les personnes vivant avec handicap, ces structures se réunissent rarement. Il n'y a pas de structure de coordination intégrée de la protection sociale dans son ensemble.

RECOMMENDATIONS



Les acteurs de la protection de l'enfance convergent vers une même idée, à savoir que seul l'État congolais pourra apporter les changements décisifs sans lesquels il n'y aura pas d'amélioration majeure dans la vie des enfants en situation de rue. Il est attendu de l'État les actions suivantes :

RECOMMANDATION 1 : OPÉRATIONNALISATION DU CADRE JURIDIQUE

Objectif : Donner une effectivité réelle aux lois existantes.

- Opérationnalisation effective des deux nouveaux dispositifs que sont l'observatoire de l'enfance en danger, et les systèmes d'alerte rapide de l'enfance en danger (ressources humaines, budgets, équipements, etc.) ;
- Élaboration de manuels de procédures et d'outils de gestion pour le système d'alerte et l'observatoire ;
- Formation des acteurs impliqués dans ces mécanismes ;
- Mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation de l'efficacité de ces structures ;
- Poursuite des travaux du comité interministériel déjà mis en place pour la rédaction des textes d'application de la loi 04-2010, en accélérant la publication des décrets restants.

RECOMMANDATION 2 : RECENSEMENT NATIONAL ET SYSTÈME D'INFORMATION

Objectif : Établir une base de données fiable pour orienter les politiques publiques.

- Réaliser un recensement exhaustif coordonné par le MASSAH, avec l'UNICEF ;
- Mettre en place un système national de référencement des vulnérabilités ;
- Développer une plateforme sécurisée de partage d'informations entre acteurs. Les exemples du *Child Protection Information Management System* (CPIMS) au Kenya et du *National Child Protection Register* (NCPR) en Afrique du Sud peuvent servir de sources d'inspiration.

Le MASSAH a signé une lettre d'intention avec Both Ends Believing (BEB) en vue de mettre en place un logiciel pour la collecte des données sur les enfants vivant en dehors du cadre familial. L'équipe-projet est déjà en place. Both Ends Believing devrait intégrer le Système National d'Informations de l'Action Sociale, qui était lui-même en projet depuis plusieurs années. En juin 2024, le Gouvernement congolais lançait les travaux de construction du siège du Registre Social Unique (RSU), un projet mis en place avec l'appui de la Banque Mondiale et qui devrait recenser toutes les familles vulnérables, y compris les enfants.

RECOMMANDATION 3 : LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LES STIGMATISATIONS

Objectif : s'attaquer aux causes sociétales du phénomène.

- Lancer des campagnes nationales de lutte contre les violences domestiques ;
- Sensibiliser sur les accusations de sorcellerie contre des enfants et leurs conséquences ;
- Former les leaders religieux et communautaires aux droits de l'enfant ;
- Mettre en place des mécanismes de surveillance communautaire sur les violences commises contre des enfants, et sur les accusations de sorcellerie à leur encontre ;
- Évaluer régulièrement toutes les activités mises en place.

La banalisation de la violence contre les enfants, sous ses formes physique, psychologique et émotionnelle, ainsi que l'essor des accusations de sorcellerie à leur encontre, constituent des agressions sérieuses contre leur intégrité physique et morale, et favorisent les situations de rue.

RECOMMANDATION 4 : RENFORCEMENT PRÉVENTIF DES FAMILLES VULNÉRABLES

Objectif : agir en amont pour éviter le basculement des enfants vers la rue.

- Renforcer et pérenniser les filets sociaux existants (notamment le Programme national des filets sociaux ex LISUNGI, TELEMA et le Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des jeunes - PSIPJ) et étendre leur couverture aux familles vulnérables à risque de voir leurs enfants basculer dans la rue ;
- Programmes de transferts monétaires conditionnels (conditionner les transferts monétaires à la scolarisation des enfants et à leur suivi sanitaire régulier) ;
- Coupons alimentaires ou kits nutritionnels pour les familles en insécurité alimentaire sévère ;
- Gratuité des services essentiels : santé de base, cantines scolaires, fournitures.

Il apparaît que la problématique des enfants en situation de rue est liée en grande partie à celle des conditions socio-économiques de leurs familles. Dans un tel contexte, il s'avère important, dans une démarche préventive, de soutenir les familles vulnérables afin qu'elles ne basculent pas dans des situations préjudiciables à leurs enfants.

RECOMMANDATION 5 : SOUTIEN FINANCIER AUX STRUCTURES D'ACCUEIL

Objectif : améliorer la qualité et la capacité de prise en charge des enfants.

- Octroyer des subventions publiques aux centres d'accueil agréés ;
- Pour l'octroi des aides, accorder une priorité aux centres d'accueil déjà opérationnels mais sous-financés ;
- Garantir la gratuité des soins de santé et papiers d'état civil aux enfants en situation de rue ;
- Former le personnel aux meilleures pratiques d'accompagnement.

Le soutien financier aux centres d'accueil peut être constitué par un mix de subvention (accordée sur la base des besoins spécifiques de chaque centre agréé) et de versements réalisés par les institutions qui placent des enfants aux structures qui les accueillent. Un décret ou arrêté ministériel peut déterminer les prix journaliers de prise en charge d'un enfant, ainsi que pour certaines activités spécifiques d'accompagnement (formation professionnelle, achats de médicaments, accompagnement psychologique, etc.).

RECOMMANDATION 6 : CRÉATION D'UNE BRIGADE DE POLICE SPÉCIALISÉE

Objectif : professionnaliser l'intervention des forces de l'ordre auprès des enfants en situation de rue.

- Mettre en œuvre l'article 48 de la loi de 2010 créant cette brigade ;
- Former les agents aux droits de l'enfant et à des protocoles d'urgence ;
- Établir des protocoles de collaboration avec les centres d'accueil ;
- Allouer un budget (montant à déterminer) pour les équipements, les formations, et les collaborations externes, etc.
- Évaluer régulièrement les interventions de la brigade.

« La police ne fait que de la répression. Vous ne pouvez pas traiter tous les enfants de la rue en voyous. Nous menons un plaidoyer pour qu'il existe une Police des enfants en situation de rue. Nous espérons que bientôt ça sera une réalité »

Responsable de centre d'accueil

RECOMMANDATION 7 : MISE EN PLACE DE PROGRAMMES DE DÉSINTOXICATION POUR LES ENFANTS SOUFFRANT D'ADDICTIONS AUX DROGUES

Objectif : récupérer les enfants souffrant d'addictions pour pouvoir les réinsérer

- Développer un réseau de centres spécialisés pluridisciplinaires (médecins, psychologues, travailleurs sociaux, leaders communautaires et religieux, etc.) pour la prise en charge globale de la toxicomanie, incluant le dépistage, le suivi médical, l'accompagnement psychosocial, et la réinsertion socio-professionnelle ;
- Former des professionnels impliqués dans le projet aux approches thérapeutiques validées ;
- Mobiliser des partenariats avec les hôpitaux, les associations locales, et les services de formation professionnelle.

RECOMMANDATION 8 : AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DES RESSOURCES GOUVERNEMENTALES ALLOUÉES AUX AFFAIRES SOCIALES

Objectif : aligner les moyens sur les ambitions affichées.

- Porter le budget du MASSAH à **1% du PIB** ;
- Créer un fonds national dédié aux enfants vulnérables ;
- Développer des partenariats public-privé pour la mobilisation de ressources.

CONCLUSION



Le phénomène des enfants en situation de rue est grandissant en République du Congo ; le flux des arrivées d'enfants en rue semble nettement supérieur à celui des réunifications familiales. **Le phénomène est un révélateur du niveau d'inefficacité d'un système national de protection des enfants.**

En effet, les enfants sont confrontés à des défis majeurs, notamment l'absence de soins parentaux, l'exposition à la violence dans l'espace domestique comme à l'extérieur, la stigmatisation, le manque d'accès à des services de santé, etc. Ces conditions compromettent sérieusement leur développement physique, mental, et social. Ils dénoncent l'indifférence de la communauté et le manque de bienveillance des forces de l'ordre à leur égard. Ils survivent en rue principalement grâce à leur créativité et à leur intelligence des situations. Ce sont des enfants qui démontrent, à plusieurs occasions, leurs capacités à résoudre des problèmes difficiles. Cependant, les pièges en rue sont nombreux (toxicomanie, prostitution, pratiques sexuelles à risque, etc.) et risquent de compromettre l'avenir d'un certain nombre d'entre eux si une assistance appropriée ne leur est pas proposée. **La plupart des enfants interrogés dans cette étude ont des rêves de réinsertion sociale et souhaitent renouer avec leurs familles.**

L'État ne donne pas le sentiment d'avoir pris la pleine mesure des périls. La principale loi de protection des enfants a été votée il y a 15 ans, mais ne dispose toujours pas de décret d'application. De plus, les initiatives concrètes d'envergure tardent à voir le jour. Les mécanismes institutionnels de suivi que sont le Comité des droits de l'enfant de l'ONU, l'Examen Périodique Universel (EPU) ou le Comité Africain des Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (CAEDBE) attendent de l'État congolais qu'il mette en œuvre les recommandations formulées, via un investissement massif en personnel qualifié et en ressources financières dans le domaine de la protection des enfants vulnérables, et de celle des enfants en situation de rue, en particulier.

Malgré tous les défis relevés, des signes d'espoir se dégagent grâce à l'intervention des acteurs de base (travailleurs sociaux, organisations de la société civile, éducateurs, etc.) dont les initiatives offrent des perspectives d'avenir à ces jeunes. Leur travail repose sur trois éléments essentiels :

1. La médiation familiale, qui permet de rassembler les membres du foyer, de favoriser des discussions apaisées entre les enfants et leurs familles, et de restaurer des liens détériorés, dans l'intention de surmonter des stéréotypes comme les allégations de sorcellerie ou les maltraitances.

2. Le soutien psychosocial, qui contribue notamment à restaurer l'estime de soi chez les enfants ; il est essentiel pour les aider à sortir du cycle de la rue.

3. L'intégration socio-économique, qui s'effectue par le biais de méthodes alliant la scolarisation et les formations professionnelles.

Le travail des acteurs de terrain incarne une résistance quotidienne contre l'inexorable. Leur action ré-interroge, en creux, les responsabilités collectives face à une jeunesse négligée, et ouvre une brèche vers une reconstruction possible, à condition que leur expertise soit intégrée à une stratégie nationale inclusive, alliant urgence humanitaire et justice sociale. Dans cette perspective, le rôle de l'État sera nécessairement central.

BIBLIOGRAPHIE

1. ADLER A., *L'enfant difficile. Technique de la psychologie individuelle comparée*. Paris, Éditions Payot, 1930
2. AZIA DIMBU, F., *Les enfants de la rue à Kinshasa. Une étude psychologique du phénomène par une approche projective*, Mémoire de DEA, Inédit, Sciences de l'Éducation, Université Marien Ngouabi, 2002
3. AZIA DIMBU, F., *Enfants de la rue, enfants d'avenir. Une étude psychologique du phénomène à Kinshasa par une approche projective*. Thèse de doctorat inédite, Université Marien-Ngouabi, 2009
4. COMITE DES DROITS DE L'ENFANT, *Observation générale n° 21 sur les enfants en situation de rue*. 2017
5. COMITE DES DROITS DE L'ENFANT, *Réponses du Congo à la liste de points concernant son rapport valant cinquième et sixième rapports périodiques*, 15 janvier-2 février 2024
6. DAVIS, M., *Le Pire des mondes possibles. De l'explosion urbaine au bidonville global*. Paris : La Découverte. 2006
7. DE BOECK, F., « Etre un danger et être en danger. Exclusion et solidarité dans un monde d'insécurité spirituelle », in Bruno Martinelli et Jacky Bouju (éds), *Sorcellerie et violence en Afrique*, pp. 85-105. Paris : Karthala, 2012
8. DE BOECK F. et Honwana A., « Faire et défaire la société : enfants, jeunes et politique en Afrique », in *Politique Africaine*, n°80, Décembre 2000
9. EBOLI, M., *Les enfants des rues. Notes de cours*, Presses Universitaires de Mons, Mons, 2003
10. GIRARD, R., *Le Bouc-émissaire*, Paris, Grasset, 1982
11. INSTITUT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'ENFANT, *Enfants en situations de rue*, 2008,
12. INSTITUT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'ENFANT, *Enfants en situations de rue. Prévention, intervention, respect des droits*. 2007
13. INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), *Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples 2014-2015*
14. INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE Congo/UNICEF, *Analyse de la pauvreté multidimensionnelle des enfants au Congo*. 2017
15. International Rescue Committee /UNICEF, *Recensement et Enquête sur les enfants de la rue à Brazzaville et Pointe-Noire*, Brazzaville, janvier 2003
16. LIBALI, B. et al, *Enquête sur la réinsertion sociale des enfants de la rue à Brazzaville*. Brazzaville, UNESCO et APTS, mars 2000
17. LUCCHINI, R., *Sociologie de la survie : l'enfant dans la rue*, PUF, Paris 1996
18. LUCCHINI, R., « Carrière, identité et sortie de la rue : le cas de l'enfant de la rue », dans *Déviance et Société*, 2001, vol 25, n°1, pp. 75-97
19. LUCCHINI, R., « L'enfant en situation de rue n'est pas un fait social. Entre détermination et indétermination », in *Enfants en situations de rue. Prévention, intervention, respect des droits*. Institut international des droits de l'enfant (IDE), Mai 2008.
20. MARGUERAT, Yves, « Rue sans issue. Réflexion sur le devenir spontané des enfants de la rue », in *Les Cahiers de Marjuvia* n°5, pp. 84-91, 1997a.
21. MARGUERAT, Yves, « Enfants et jeunes de la rue : le processus de l'exclusion », in *Les cahiers de Marjuvia* n° 4, pp. 75-77, 1997.
22. MARGUERAT, Yves, « Les chemins qui mènent à la rue. Un essai de synthèse sur le processus de production d'enfants de la rue en Afrique noire », in *Les Cahiers de Marjuvia* n° 9, pp. 45-58, 1999.
23. MASIALA ma Solo, « Les enfants de personne », in *Enfance et paix*, Kinshasa. 1990
24. NGUB'USIM, MPEY NKA «La récupération des jeunes de la rue par une éducation au travail productif», in *Zaire-Afrique*, n°269. 1992
25. NKOUIKA-DINGHANI-NKITA, G., *Les déterminants du phénomène des enfants de la rue à Brazzaville*, Union pour l'Étude et la Recherche sur la Population et le Développement (UERPOD), Brazzaville, 2000
26. PETITCLERC, Jean-Marie, *Pratiquer la médiation sociale. Un nouveau métier de la ville service du lien social*. Paris, Dunod, 2002.
27. PIROT, B., *Enfants des rues d'Afrique centrale : Douala et Kinshasa*, Paris, L'Harmattan, 2004.
28. REIPER, Fondation Apprentis d'Auteuil International, *Apprentis d'Auteuil : Droits de l'enfant en République du Congo, Rapport conjoint*, Janvier 2024
29. REIPER, *Rapport statistique sur les enfants en situation de rue à Brazzaville*, février 2024
30. REPUBLIQUE DU CONGO, *Plan d'Action de la Politique Nationale d'Action Sociale (PNAS) 2023-2026*

31. REPUBLIQUE DU CONGO, *Rapport sur l'application de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant. Période 2014 -2020*. Novembre 2020
32. REPUBLIQUE DU CONGO, *Plan national de développement 2022-2026*. Annexe 1 : Document cadre de politique et de programmation macroéconomique et budgétaire.
33. REPUBLIQUE DU CONGO, *Plan d'Action de la Politique Nationale d'Action Sociale 2023-2026*
34. SAMU SOCIAL INTERNATIONAL & Samu social Pointe-Noire, *Enfants et jeunes de la rue à Pointe-Noire : Survivre dans la rue à une rupture de vie familiale*. 2010
35. TONDA, J., « La violence de l'imaginaire des enfants sorciers », in *Cahiers d'études africaines*, 2008
36. UNICEF : *Analyse de la cartographie des acteurs travaillant dans le domaine de la prise en charge des enfants de la rue. Rapport final*, 2009
37. UNICEF : Loi n° 4-2010 du 14 juin 2010 portant protection de l'enfant en République du Congo
38. UNICEF, *Enfants en situation de rue et de mobilité, y compris les enfants victimes de traite en République du Congo, Rapport d'analyse*. 2022
39. UNICEF, *Cadre stratégique pour le renforcement du système national de protection de l'enfant en République du Congo*, 2015.
40. UNICEF, *Analyse de la situation des enfants et des adolescents en République du Congo*, 2018.
41. UNICEF, *Enfants victimes des violences basées sur le genre en République du Congo, Rapport d'analyse 2022*.

ANNEXE 1

LISTE DES CENTRES D'ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION DE RUE AYANT RÉPONDU À L'ENQUÊTE QUANTITATIVE

1. Centre d'Accueil des Mineurs de Mvouvou
2. Centre d'Insertion et de Réinsertion des Enfants Vulnérables (CIREV)
3. Dispositif Antenne Mobile (REIPER)
4. Enfance Créatrice De Développement (ENCRED)
5. Action Espoir des Enfants en Détresse
6. Foyer Père Anton (Centre d'Accueil de Jour)
7. MEDIPSYP
8. NZO-MUKOLO
9. Actions de Solidarité Internationale (ASI)
10. Samu social Pointe-Noire
11. Bureau National Association des Professionnels en Protection de l'Enfant (APPE)

ANNEXE 2

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE DE RECHERCHE

Omar DIOP : consultant principal

Socio-anthropologue et expert en développement communautaire, M. Diop capitalise plus de 25 années d'expérience de terrain. Titulaire d'un doctorat en Anthropologie et Sociologie du Politique et du Développement (Université Paris 8), il a conduit de nombreuses missions d'évaluation et d'analyse de dynamiques sociales en Afrique francophone.

Normand Borich EYOKA : point focal national, enquêteur

M. Eyoka est sociologue de formation et expert en études socio-anthropologiques. Il est titulaire d'un Master en Sociologie et est reconnu pour son expertise dans le diagnostic participatif, l'analyse qualitative et quantitative, ainsi que la cartographie sociale. Il apporte une compréhension approfondie des enjeux socioculturels liés aux populations vulnérables.

Ridge MBOUITY MABIALA : enquêteur

Socio-économiste, expert en population et développement, M. Mbouity travaille sur diverses thématiques en lien avec l'inclusion sociale, la pauvreté, santé et société, etc. Il est titulaire d'un Master 1 en sociologie, et d'un Master 2 en économie : option population et développement.

Belange BOTSOMA : enquêtrice

Mme Botsoma est titulaire d'un Master 1 de sociologie. Elle a participé à de nombreuses missions de collecte de données pour diverses organisations telles l'Organisation mondiale de la santé et l'UNICEF. Elle maîtrise les méthodologies de recherche quantitative et qualitative.

Briginelle DZOKOU NGALA : enquêtrice

Mme Dzokou Ngala est titulaire d'un Master 1 en Sociologie. Forte de son expérience significative, notamment avec l'Institut National de la Statistique (INS) de la République du Congo, elle maîtrise les méthodologies de recherche qualitative et quantitative. Ses compétences couvrent la supervision d'enquêtes, la collecte de données sur le terrain (incluant les entretiens individuels et les focus groups), le contrôle qualité des informations, etc.

FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL

Dès son origine en 1866, Apprentis d'Auteuil accueillait des jeunes en situation de rue à Paris. Fondation catholique, reconnue d'utilité publique depuis 1929, elle accompagne aujourd'hui plus de 40 000 jeunes et 9000 familles fragilisés en France, à travers des programmes d'accueil, d'éducation, de formation, d'insertion et de soutien à la parentalité, pour leur permettre de devenir « des hommes et des femmes debout ». En développant son action internationale depuis 1994, la fondation collabore avec un réseau de 70 associations locales partenaires dans 36 pays intervenant dans les mêmes champs d'action au bénéfice de près de 15 000 enfants et familles.

Apprentis d'Auteuil accompagne particulièrement ses partenaires œuvrant auprès des enfants en situation de rue, dans le renforcement de leurs compétences, aussi bien sur le volet éducatif, de l'insertion et du plaidoyer qu'en termes structurels, managériaux, de gouvernance et de l'autonomisation financière. La fondation favorise la mise en réseau et les échanges de pratiques et de savoirs entre acteurs d'horizons, cultures et contextes différents. Dans cette dynamique, elle a développé depuis 2004 un dispositif de formation d'éducateurs intervenant auprès des enfants en situation de rue, et créé en 2016 une Communauté de pratiques et de savoirs dédiée à ces enjeux. Apprentis d'Auteuil a aussi conçu une formation en ligne accessible à tous, les « Carnets Numériques du travail social »¹, notamment sur l'accompagnement des mineurs non accompagnés et des enfants en situation de rue.

RÉSEAU DES INTERVENANTS SUR LE PHÉNOMÈNE DE L'ENFANCE EN RUPTURE (REIPER)

Le Réseau des Intervenants sur le Phénomène de l'Enfance en Rupture (REIPER) est le principal acteur de la protection de l'enfance au Congo. Fondé en 2003, il a pour objet de mutualiser les pratiques et les savoirs, d'améliorer la formation continue des travailleurs sociaux, de coordonner leurs actions et de mener des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer auprès des pouvoirs publics. Il regroupe 22 associations, congolaises et internationales, prenant en charge des enfants en situation de vulnérabilité. Le REIPER est aussi un lieu de collaboration multisectorielle entre la communauté, les organismes de protection de l'enfant, les ministères et autres acteurs concernés.

De plus, le REIPER réalise des maraudes auprès des enfants, dans les rues de Brazzaville et coordonne, depuis 2014, une cellule d'intervention de proximité composée de travailleurs sociaux et agents de santé, ainsi qu'un dispositif d'appel d'urgence gratuit.

Organisations membres du réseau

- | | |
|---|--|
| 1 Association Handicap Afrique (AHA) | 13 Communauté Chemin de la Croix et de la Résurrection (3CR) |
| 2 Amour Sans Frontière (ASF) | 14 Education en Milieu Ouvert (EMO) |
| 3 Enfance créatrice de développement (Encred) | 15 Compagnons des Artisans de Don Bosco (CADB) |
| 4 Action Espoir des Enfants en détresse (AEED) | 16 Centre d'Accueil des mineurs (CAM) |
| 5 Actions de solidarité internationale (ASI) | 17 Samu social Pointe-Noire (SS PN) |
| 6 Caritas Brazzaville | 18 Association Espace Enfants (AEE) |
| 7 Centre d'Insertion et de Réinsertion des Enfants Vulnérables (CIREV) | 19 Foyer père Anton (FPA) |
| 8 Association Serment Universel (ASU) | 20 Secours International du Mouvement Chrétien pour la Solidarité (SIMCS) |
| 9 Communauté Notre Dame du Perpétuel Secours (CNDPS) | 21 Association Maison du cœur -Amis du Congo (AMACO) |
| 10 Orphelinat Saint Joseph Gaston Céleste (OSJGC) | 22 Association des Professionnelles en Protection de l'Enfance (APPE) |
| 11 Orphelinat Cœur Immaculé de Marie (OCIM) | |
| 12 Orphelinat Notre Dame de la Divine Miséricorde (ONDDM) | |

1. <https://www.apprentis-auteuil.org/nos-actions/international/protection-des-enfants-linternational/carnets-numeriques>

Étude réalisée par :

SCORPIUS CONSEIL

628 Rue 14, Randoulène Nord.

BP 599 Thiès - Sénégal

Téléphone : (+221) 77 357 06 82

contact@scorpius-conseil.com

Ce rapport bénéficie d'un soutien de l'Agence française de développement et de donateurs et fondations privées.
Les idées et les opinions qui y sont présentées n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'Agence française de développement ni des autres donateurs.



Cette étude socio-anthropologique sur les enfants en situation de rue en République du Congo montre l'arrivée précoce dans la rue, l'exposition accrue aux violences, à la maltraitance et à l'exploitation ainsi qu'une stigmatisation sociale persistante, parfois liée à des accusations de sorcellerie. Fondée sur une approche participative, elle s'appuie sur la parole des enfants et des acteurs de terrain pour mieux comprendre leurs profils, parcours et dynamiques, examiner les cadres législatifs existants et proposer des pistes concrètes pour renforcer leur protection et leur accompagnement.



ÉTUDE RÉALISÉE PAR



AVEC LE SOUTIEN DE

